



RAPPORT ANNUEL 2016 - 2017

Table des matières

Table des matières	p. 01
Highlights 2016 — 2017	p. 02
Avant-propos du Président & du Directeur Général	p. 03
I. BEAMA : Association belge des Asset Managers	
Création et historique	p. 04
Objet	p. 04
Team	p. 04
Organes	p. 05
BEAMA au sein de Febelfin	p. 05
II. Actifs en asset management	p. 08
III. OPC de droit belge et étranger distribués en Belgique	p. 10
IV. OPC de droit belge	p. 15
V. OPC de droit belge et étranger dans le contexte européen	p. 18
VI. Thèmes d'actualité dans le cadre de l'asset management	
Plate-forme de concertation permanente High Level	
Expert Group	p. 22
AR Transversal	p. 22
Consultation FSMA : obligations de reporting statistique	p. 23
MiFID II / MiFIR	p. 24
PRIIPs	p. 25
UCITS V	p. 25
FIIS & Starters : nouveaux types d'OPCA belges	p. 25
SHRD II	p. 26
Money Market Funds	p. 26
Capital Markets Union	p. 26
Epargne-pension	p. 27
Epargne et placements durables	p. 27
Fiscalité	p. 27
Solvency II Echange d'informations « Tripartite »	p. 29
VII. Projets et communication de BEAMA	p. 32
VIII. Groupes de travail de BEAMA et leurs présidents : principaux thèmes	p. 33
IX. Liste des membres	
Membres Effectifs	p. 38
Membres Associés	p. 39
X. Brexit	p. 40

Highlights 2016 — 2017

The asset management sector provides an important source of funding for the economy. In Belgium, the assets that are being managed represent 71% of the Belgian GDP. In the period 2006-2011, the total amount of assets in the sector of UCIs was on the decline, so we are pleased to see that the recovery that marked 2012 and continued to speed up during the course of 2013-2015 was maintained during 2016 with regard to the UCIs distributed in Belgium.

	Size end 2016	Growth during 2016
Assets under Management	301.15 billion EUR	+7.2%
UCIs distributed in Belgium	177.22 billion EUR	+2.6%
UCIs under Belgian law	126.88 billion EUR	-0.3%

In Belgium, UCIs made up 14.1% of the households' financial assets at the end of 2016. The European average stood at 10.4% at the end of 2015.

The growth of the UCIs distributed in Belgium during 2016 can be attributed to net new cash. As compared to the period 2004-2013, when the Belgian sector of UCIs registered very volatile net sales with an average annual net redemption of 0.15 billion EUR, 2016 was a strong year with net inflows of 10.95 billion EUR. Investor confidence in UCIs seems to have been restored since 2014, with net inflows of 11.19 billion EUR in 2014 and 17.35 billion EUR in 2015. Even over a 20-year period (with an annual net inflow of 4.15 billion EUR), the last three years can be seen as outstanding years with regard to net new cash in UCIs.



On the initiative of the Minister of Finance, and with commitment from all stakeholders of the Belgian financial sector, the "High Level Expert Group (HLEG)"-platform enabled new ways of constructive dialogue between the sector and its financial policy makers. This came as a relief after the wave of regulation that had been poured out over financial companies in the years before.

BEAMA advocated in this forum – in sync with its strategic view on future development of asset management – to further raise the attractiveness of the collective pension savings product (third pillar) by offering some extra features to the fund's investment policy choices (private equity & infrastructure). In the long run, these democratic saving products will play an evident role in safeguarding the beneficiary's purchasing power. BEAMA also engaged with other stakeholders to support the expansion of the pan-European (corporate) pension funds (second pillar). In comparison with other European countries, Belgium is well situated as a "hub-and-spoke" model for multinational companies.

With a view on the post Brexit environment, BEAMA has also pleaded for more open communication towards foreign asset managers that are looking for a (second) stronghold in an EU-country. In a first and important step to make progress on this point, BEAMA has collaborated with the supervisor FSMA, the aim being to develop a new presentation with clear explanation on the licence application for MiFID investment firms. The same exercise is envisaged for the UCITS & AIF management companies in the following stage. The project was flagged "Tailored regime(s) for investment firms" and BEAMA continues to draw the attention to the qualitative good regulatory environment in Belgium, which is surely not known and promoted enough nowadays.

Still on post Brexit, it is worth mentioning that BEAMA insisted on further impact analysis regarding the consequences of the possible introduction of a European financial transaction tax (FTT). In our assessment, the proposed tax measure will prove to be an (economic) burden rather than a gain.

Last, but not no way least, BEAMA continues to plead in regular bilateral contacts with the FSMA, to allow in Belgian regulation for the use by Belgian collective portfolio funds of a swing price mechanism. Studies of both IOSCO and EFAMA/ICMA have emphasized the importance of a sufficient choice of available (legal and extra-legal) instruments for fund liquidity management.

Avant-propos du Président & du Directeur Général



Chers membres,

Au cours de l'année d'activité écoulée, il est apparu clairement que l'épargnant belge a laissé la crise financière derrière lui. Il ressort des séries statistiques à long terme de notre association que le marché belge des OPC a à nouveau atteint le niveau historique record de fin 2006. L'actif net a constamment augmenté tant en 2015 qu'en 2016, une tendance qui s'est poursuivie au cours du premier trimestre de 2017 de sorte que le cap des 180 milliards d'euros sera atteint au cours de l'été. Ce sont principalement les fonds mixtes qui contribuent à cette augmentation, ceci souligne en même temps l'importance de la diversification des risques pour l'épargnant. De même, les formes d'épargne à long terme, comme l'épargne-pension, demeurent attractives et attirent de nouveaux jeunes participants.

Se référant au rôle que la gestion professionnelle de l'épargne peut jouer dans l'économie via le financement des entreprises et/ou des Etats, BEAMA en tant que partie prenante active a contribué au développement de propositions au sein de la Plateforme de Concertation Permanente pour le secteur financier aussi dénommée plateforme High Level Expert Group (HLEG). Avec le recul d'une année de fonctionnement, cette initiative du Ministre des Finances paraît jouer un rôle réellement positif.

De par les messages que BEAMA convoie régulièrement dans divers forums et via ses contacts de presse, l'association continue à attirer l'attention sur la position et le rôle des asset managers dans le débat relatif aux pensions et l'épargne à long terme. Un autre fil conducteur est la recherche d'un « level playing field » en matière de fiscalité de l'épargne et de l'investissement.

En plus de ces accents stratégiques, dans tous les dossiers, une attention particulière est portée telle un fil rouge à l'impact des divers textes réglementaires sur le métier de l'asset management et sur la protection de l'investisseur. Un exemple évident d'inquiétude est que l'implémentation d'une taxe sur les transactions financières ne génère par les résultats attendus. BEAMA assiste également ses membres dans l'implémentation de MiFID II ainsi que dans la mise en œuvre concrète de UCITS V. De justes préoccupations concernent également le futur document KID « PRIIPs » au sujet duquel le secteur, via sa fédération européenne, a signalé à maintes reprises, mais sans succès aux autorités de l'UE que les prescriptions pour le calcul de certains indicateurs ne sont pas robustes et, ne mèneront à fortiori pas à une meilleure protection de l'investisseur de détail.

Une association telle que BEAMA repose sur l'engagement positif de nombre de personnes. Merci pour les réactions constructives que les membres nous transmettent et qui constituent autant d'encouragements à poursuivre nos efforts. A cette occasion, je souhaite également souligner la collégialité des membres du Conseil d'Administration dans la prise de décisions ainsi que leur soutien vis-à-vis du Président. Je vous remercie tous sincèrement !



En ce qui concerne l'organisation de l'association, on soulignera que le nombre de membres a à nouveau crû. Le creux temporaire de fin 2014 a été rattrapé (conversion des Sicaf immobilières en sociétés immobilières réglementées (SIR)).

Au sein des groupes de travail et des comités, une attention particulière est portée à trois pôles : la gestion collective de portefeuille où les matières concernant principalement les OPC publics sont traitées, la gestion privée de de portefeuille où le contexte dans lequel les gestionnaires de patrimoine indépendants opèrent est discuté, et les aspects de la réglementation qui traitent de la clientèle institutionnelle. Vous retrouverez de nombreuses illustrations de ceci dans les divers thèmes actuels que BEAMA couvre dans ce rapport annuel.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !



I. BEAMA : Association belge des Asset Managers

BEAMA est l'acronyme de l'asbl qui porte le nom « Association belge des Asset Managers ».

Création et historique

L'Association « BEAMA ASBL » succède à l'association de fait BEAMA, ayant l'**historique** suivant :

Il a été créé, le **4 mars 1958**, pour une durée indéterminée, une association de fait dénommée **Association belge des Organismes de Placement collectif**. Il a été créé, le 12 mai 1993, pour une durée indéterminée, une ASBL dénommée Association belge des Gestionnaires de Fortune et des Conseillers en Placement ASBL. Cette dernière fut mise en liquidation le 16 décembre 2003.

Le **25 mars 2004**, la dénomination de l'Association belge des Organismes de Placement collectif fut modifiée en « **Association belge des Asset Managers** », avec l'acronyme « Belgian Asset Managers Association », en abrégé « BEAMA ». L'Assemblée Générale du 25 mars 2004 de cette association approuva également l'**adhésion à l'Association des membres de l'Association belge des Gestionnaires de Fortune et des Conseillers en Placement ASBL** en liquidation.

Le 19 juin 2014, l'Assemblée générale de BEAMA a par la suite décidé de **prendre la forme d'une ASBL**, ceci à la lumière de la poursuite de la croissance et de la professionnalisation de l'organisation. Les statuts adaptés furent présentés et approuvés à cette occasion. Les formalités pour la demande du statut d'ASBL se terminèrent le **13 novembre 2014**.

Objet

L'« ASBL BEAMA » a pour objet, sans porter atteinte à l'autonomie de ses membres, la représentation et le développement de l'« Asset Management » en Belgique ainsi que la promotion de son image et de celle de ses membres.

Par « Asset Management » on entend de manière non limitative la promotion, la gestion, la distribution et l'administration d'instruments de gestion collective, la gestion institutionnelle, la gestion de clientèle privée et le conseil en placements.

Team

Le Directeur Général est responsable pour la gestion journalière de l'association.

Le team de BEAMA est composé comme suit :

- ◆ Josette Leenders (Directeur Général) ¹
- ◆ Anthony Gilsoul ²
- ◆ Marc Leroux ³
- ◆ Andy Vangenk ⁴



Organes

Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'organe supérieur de l'association. Au cours de la période sous revue, qui couvre la période de juin 2016 jusqu'à juin 2017, BEAMA a organisé une Assemblée générale le 9 juin 2016.



1

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se compose comme suit (situation fin mai 2017) :

Président

Hugo Lasat ¹

Degroof Petercam Asset Management

Vice-Présidents

Dirk Mampaey ²

KBC Asset Management

Myriam Vanneste ³

Candriam Belgium SA (Candriam Investors Group)

Autres administrateurs

Marnix Arickx ⁴

BNP Paribas Investment Partners

Thibaut de Saint Moulin ⁵

RBC Investor Services Belgium

Katrin Eyckmans ⁶

Capfi Delen Asset Management

Vincent Planche ⁷

Administrateur suppléant

Degroof Petercam Asset Management

Wim Roelant ⁸

NN Investment Partners Belgium

Directeur Général

Josette Leenders ⁹



2



3

Bureau

Le Président, les Vice-Présidents et le Directeur Général sont également membres du Bureau.



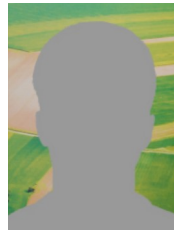
4



5



6



7



8



9

BEAMA au sein de Febelfin

BEAMA asbl est une association constitutive de Febelfin asbl, la Fédération du secteur financier belge. Febelfin a été créée le 28 mars 2003 ; elle est une ASBL depuis le 1^{er} janvier 2014.

Febelfin asbl est le porte-parole du secteur financier tout entier (à l'exception des compagnies d'assurances), défend les intérêts de l'ensemble de ses membres et concilie ces intérêts avec ceux des décideurs politiques, des autorités de contrôle, des autres associations professionnelles et des groupes d'intérêts aux niveaux national et européen. Elle remplit diverses missions, telles que : formuler des points de vue, exercer un lobbying, fournir des services et communiquer.

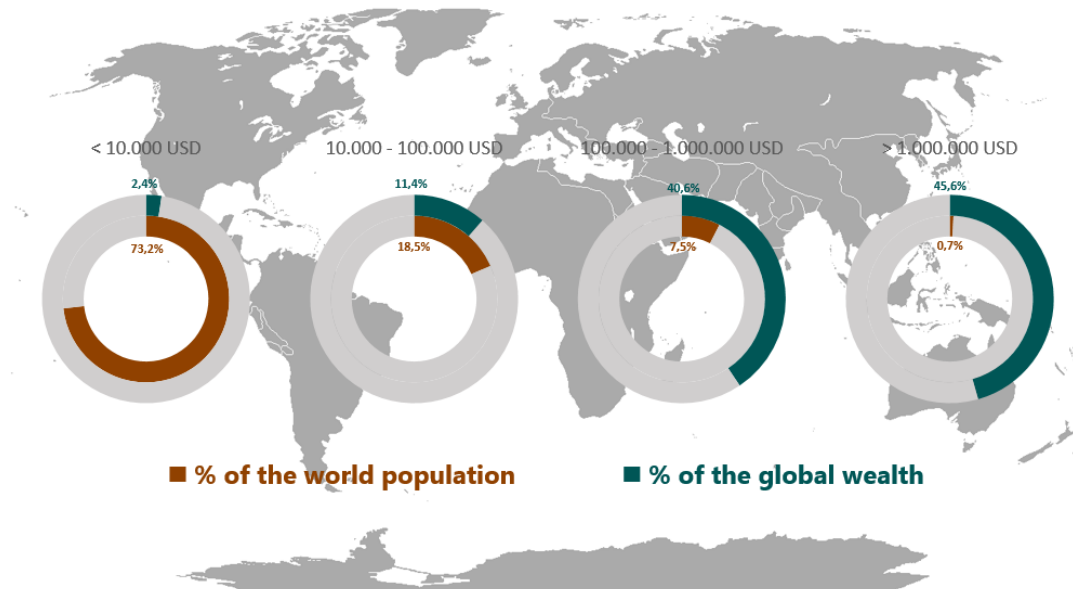
BEAMA asbl est représentée au sein du Conseil d'Administration de Febelfin, ainsi qu'au sein du Bureau de Febelfin.

Le Directeur Général de BEAMA asbl est également responsable pour la business line « Asset Management & Private Banking ».

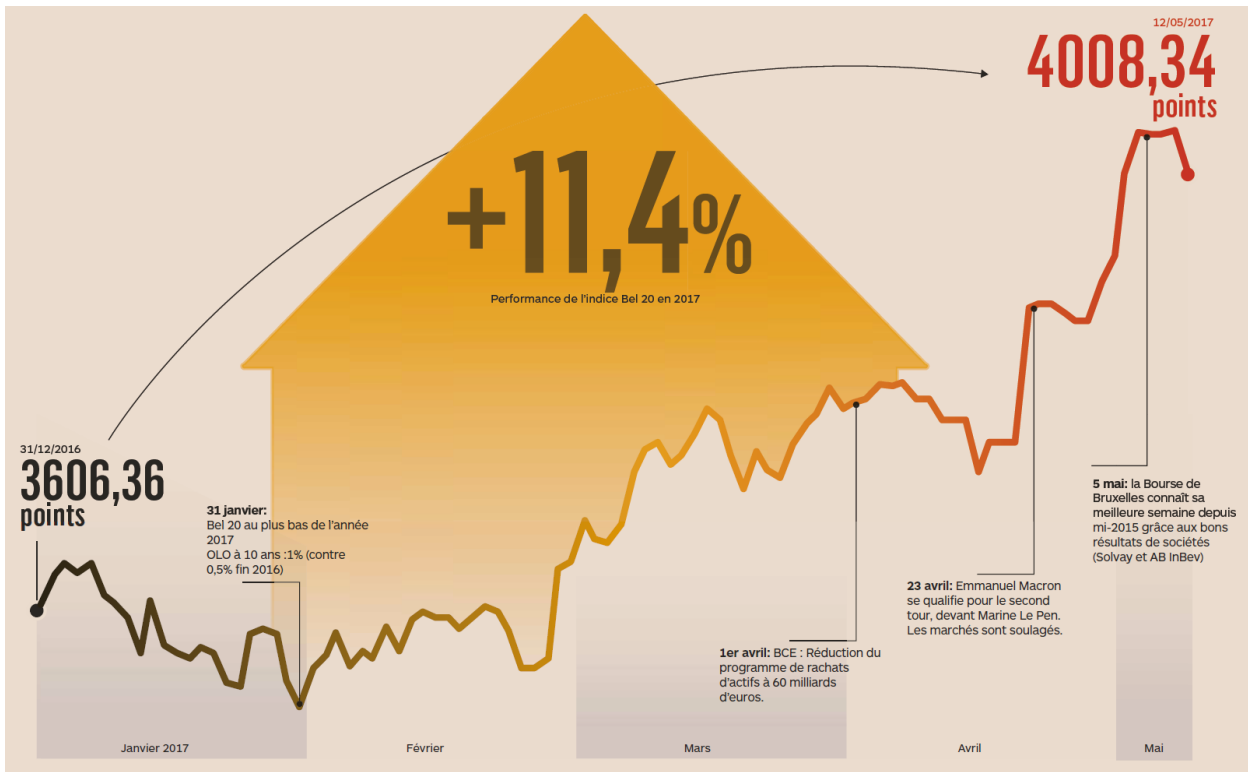


Rue d'Arlon 82
1040 Bruxelles

0,7% of the world population owns 45,6% of global wealth



Répartition des richesses 2016 — World Economic Forum (Global Wealth Report)



Le Bel 20 à 4.000 points. Et ensuite? — L'Echo 13 mai 2017

II. Actifs en asset management

III. OPC de droit belge et étranger distribués en Belgique

IV. OPC de droit belge

V. OPC de droit belge et étranger dans le contexte européen

II. Actifs en asset management

Définition de la gestion de portefeuille

Il faut entendre par gestion de portefeuille ou asset management :

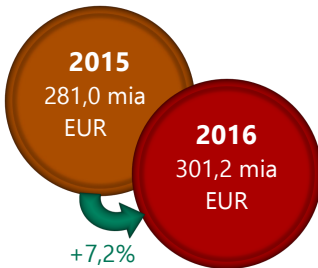
- ◆ la gestion, la distribution et le traitement administratif d'OPC,
- ◆ la gestion institutionnelle,
- ◆ la gestion pour la clientèle privée,
- ◆ le conseil en placement.

BEAMA définit dans ses analyses statistiques l'asset management comme le total des actifs gérés au départ de la Belgique pour des clients belges et étrangers.

Total des actifs gérés au départ de la Belgique

En 2016, le total des actifs en asset management en Belgique a augmenté de 7,2% pour atteindre 301,15 milliards EUR en toute fin d'année. En 2015, ces actifs ont progressé de 11,0%.

De ces 301,15 milliards EUR, 15,2%, soit 45,83 milliards EUR, sont gérés pour le compte de clients étrangers. En 2015, ce chiffre était de 16,0%, alors qu'en 2010, il atteignait encore 30,2%. Concrètement cela signifie que ces dernières années, le pourcentage d'actifs gérés pour le compte de clients belges n'a cessé d'augmenter.



Total des actifs en asset management en milliards EUR

	2015	2016	Différence en %
Gestion collective	130,03	145,58	11,96%
Gestion discrétionnaire	91,56	92,28	0,79%
Conseil en placement	59,45	63,29	6,46%
TOTAL	281,04	301,15	7,16%

Source : BEAMA

Les OPC demeurent la catégorie la plus importante au sein du groupe des actifs en gestion collective. Fin 2016, les asset managers géraient au départ de la Belgique pour 112,78 milliards EUR d'OPC pour le compte de clients belges et étrangers.

En outre l'on constate qu'au sein des groupes des actifs sous gestion discrétionnaire et des actifs sous conseil en placement, respectivement 28,6% et 76,5% sont gérés via des OPC.

Ventilation selon le type de clients

Si l'on ventile le total des actifs en asset management en fonction du type de clients, on observe, en 2016, une augmentation de 2,0% chez les clients institutionnels. Ce groupe de clients croît plus lentement que la moyenne du marché.

Dans la catégorie des clients non-institutionnels, le sous-groupe des clients private banking a enregistré une progression de 7,6% en 2016. La catégorie des clients retail a connu la progression la plus marquée, avec 14,6%. Les autres clients non-institutionnels ont progressé de 7,8% en 2016.

Les investisseurs institutionnels représentent, comme par le passé, la principale catégorie parmi les clients des gestionnaires de portefeuilles. Si l'on additionne les clients private banking et les particuliers, comme étant le groupe des personnes physiques, ce groupe dépasse cependant la catégorie des investisseurs institutionnels.

Total des actifs en asset management en milliards EUR : ventilation par type de clients

	2015	2016	Différence en %
Investisseurs institutionnels	105,47	107,57	+ 1,99
banques	9,75	11,26	+ 15,45
fonds de pension	19,69	21,82	+ 10,82
assureurs	22,30	21,71	- 2,65
autres	53,73	52,78	- 1,76
Clients private banking & particuliers	121,16	134,91	+ 11,35
Autres	54,41	58,69	+ 7,82
TOTAL	281,04	301,15	+ 7,16

Source : BEAMA

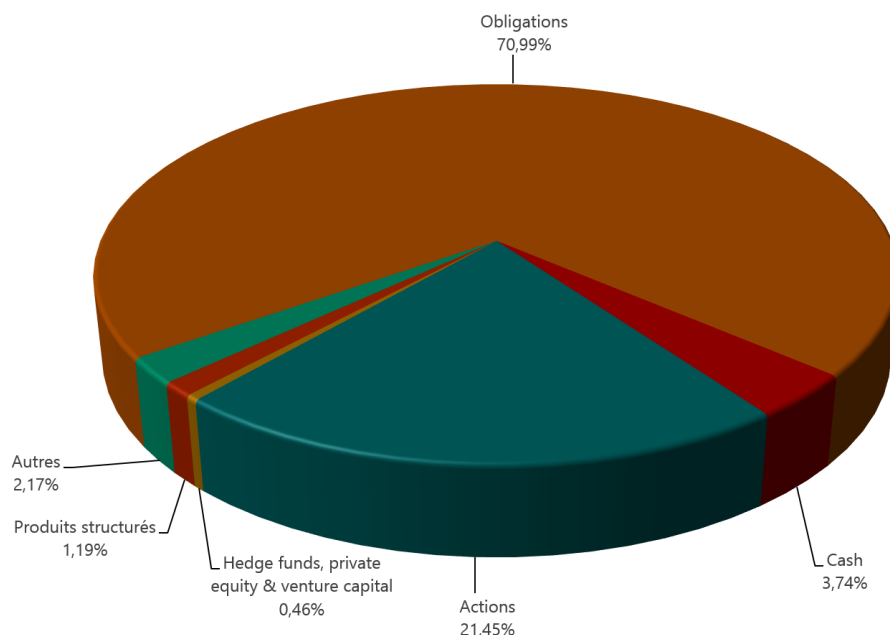
Actifs sous gestion collective

Les OPC gérés par des asset managers en Belgique constituent la catégorie la plus importante des produits de placement en gestion collective. Comme évoqué précédemment, ils représentaient fin 2016 112,78 milliards EUR. Ces produits seront étudiés en détail dans les prochains chapitres du présent rapport annuel.

Actifs sous gestion discrétionnaire

Les actifs sous gestion discrétionnaire représentent au total 92,28 milliards EUR dont 72,12 milliards EUR, soit 78,2%, sont gérés pour le compte d'investisseurs institutionnels. Ces investisseurs institutionnels sont en outre souvent établis en Belgique.

Le graphique ci-dessous présente la composition d'un portefeuille sous « gestion discrétionnaire » moyen en 2016.



Source : BEAMA

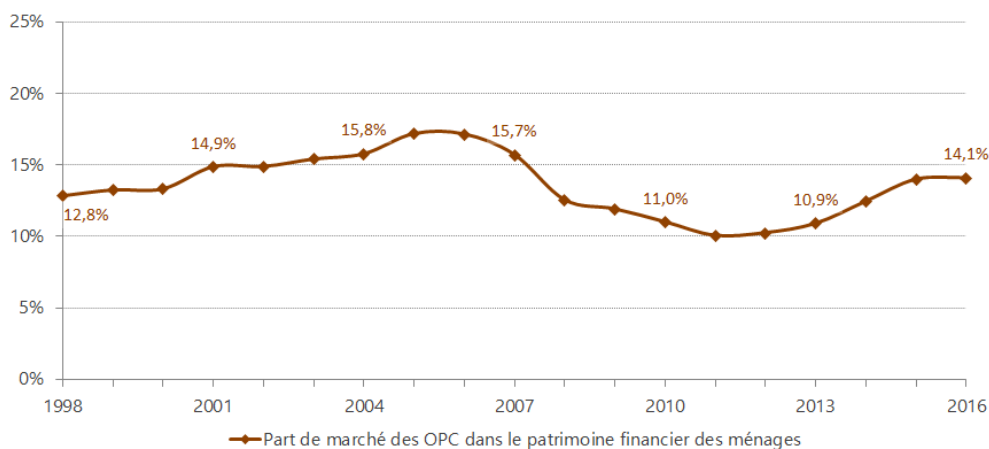
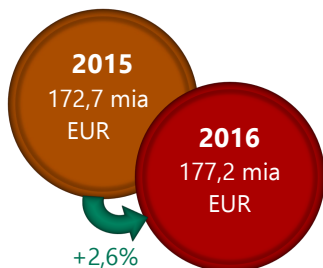
Actifs sous conseil en placement

Fin 2016, les actifs sous conseil en placement représentaient 63,29 milliards EUR. Ces actifs sont quasi exclusivement gérés pour des clients belges.

III. OPC de droit belge et étranger distribués en Belgique

Evolution du marché en 2016

Les ménages belges épargnent et investissent toujours beaucoup. Selon les chiffres publiés par la BNB, l'épargne des ménages a progressé en moyenne de 4,9% par an au cours des cinq dernières années. Les comptes d'épargne représentent ici la plus grande part en termes absolus. Cependant, les investissements en actions ont connu une forte progression au cours des dernières années et sont en bonne voie pour prendre la première place absolue. En 2011, les ménages belges ont largement privilégié les titres à revenu fixe et les actions pour la constitution de leurs avoirs. Entre 2012 et 2015, les OPC ont été année après année la classe d'actifs enregistrant la progression la plus marquée dans l'épargne totale des ménages, avec une croissance annuelle moyenne de 14,1%. En 2016, la croissance relative de l'épargne des ménages s'est surtout concentrée sur les produits d'assurance.



Source : BNB

Scope : actifs nets des OPC distribués publiquement sur le marché belge (cf. liste FSMA).

Les actifs nets des OPC belges et étrangers distribués publiquement sur le marché belge ont augmenté, courant 2016, de 4,57 milliards EUR, soit une hausse de 2,6%, et atteignaient 177,22 milliards EUR au 31 décembre 2016. Cette évolution du marché dans le secteur belge des OPC s'explique par des souscriptions nettes.

En 2016, le secteur des OPC a enregistré des souscriptions nettes d'un montant de 10,95 milliards EUR. En 2014 et 2015, les souscriptions nettes représentaient respectivement 11,19 milliards EUR et 17,35 milliards EUR. Les trois dernières années contrastent fortement avec les remboursements nets de 2011-2013. En 2016, les souscriptions et les remboursements ont respectivement représenté 95,81 milliards EUR et 84,87 milliards EUR. Ces montants élevés sont partiellement dus à la technique de surveillance du plancher appliquée par les OPC mixtes à partir de mi-2015.

D'après les données de la BNB, les OPC représentaient, fin 2016, 14,1% de l'encours financier total des particuliers. Au cours de la période la plus florissante, soit fin 2005, les OPC représentaient 17,2% de l'encours financier total des particuliers. Après 2006, les OPC se sont inscrits en recul jusqu'en 2011, ensuite la place des OPC dans l'épargne des particuliers a recommencé à gagner du terrain d'année en année.

OPC qui investissent principalement en titres à revenu fixe

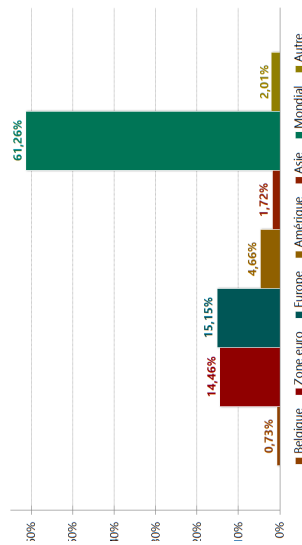
En 2016, les actifs des OPC obligataires en Belgique ont augmenté de 3,44 milliards EUR (+11,1%). Cette augmentation est entièrement imputable à des hausses de cours des titres sous-jacents étant donné que les OPC obligataires ont connu de

Explications détaillées

.PDF

www.beama.be/
→ publications
→ communiqués de presse

Répartition géographique moyenne du portefeuille des OPC distribués en Belgique



Source: BEAMA

légers remboursements.

Les OPC monétaires ont noté un recul de leurs actifs nets de 14,11 milliards EUR (-76,2%) et ce, sous l'impulsion de remboursements nets pour une large part suite à l'application de la surveillance du plancher dans les OPC mixtes à partir de mi-2015.

OPC qui investissent principalement dans des titres à revenu variable

Contrairement aux années précédentes, les titres à revenu variable ont enregistré une année boursière négative. Cette évolution est cependant compensée par les souscriptions nettes qui se trouvent à la source de l'évolution positive de l'actif net des OPC qui investissent principalement dans des titres à revenu variable.

En 2016, les actifs nets des OPC d'actions ont augmenté de 6,82 milliards EUR (+15,1%). Cette évolution est intégralement imputable à des souscriptions nettes qui ont plus que compensé les effets du climat boursier négatif.

Courant 2016, l'encours des OPC mixtes (y compris les fonds d'épargne-pension) a augmenté de 9,77 milliards EUR (+14,6%) sous l'impulsion d'importantes souscriptions nettes.

Dans la catégorie des fonds mixtes, les fonds d'épargne-pension ont enregistré une progression de 1,12 milliard EUR (+6,7%) en 2016. Cette évolution s'explique grosso modo, pour quatre cinquièmes, par les résultats positifs des titres sous-jacents et, pour un cinquième, par des souscriptions nettes.

Le calcul du return moyen des fonds d'épargne-pension sur une base annuelle au 31 décembre 2016 donne le résultat suivant :

- ◆ à 1 an : +2,9%,
- ◆ à 3 ans : +6,2%,
- ◆ à 5 ans : +8,2%,
- ◆ à 10 ans : +3,0%,
- ◆ depuis 1998 : +6,9%.

En 2016, les OPC avec protection de capital ont enregistré une diminution de leur actif net de 1,12 milliard EUR (-10,8%). Cette évolution est largement imputable à des remboursements nets.

OPC en investissement socialement responsable et durable (ISR/D)

Nombre d'OPC-ISR/D distribués en Belgique

	2012	2013	2014	2015	2016
TOTAL	160	156	152	126	101

Source : BEAMA

La liste complète des OPC-ISR/D et la définition / méthodologie utilisée par BEAMA peuvent être consultées sur le site internet www.beama.be.

Evolution des OPC-ISR/D distribués en Belgique

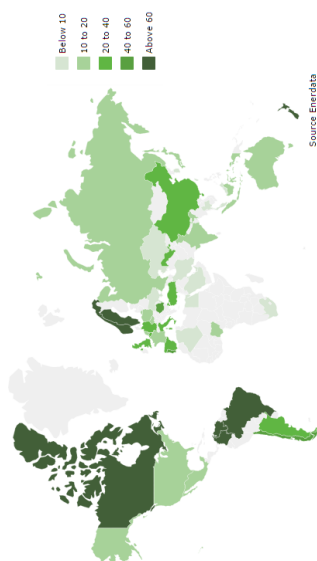
Les actifs nets commercialisés en Belgique des OPC-ISR/D atteignaient 6,46 milliards EUR fin 2016. Avec ce montant, ces OPC représentent actuellement 3,6% du total du marché des OPC en Belgique.

Pour plus d'information

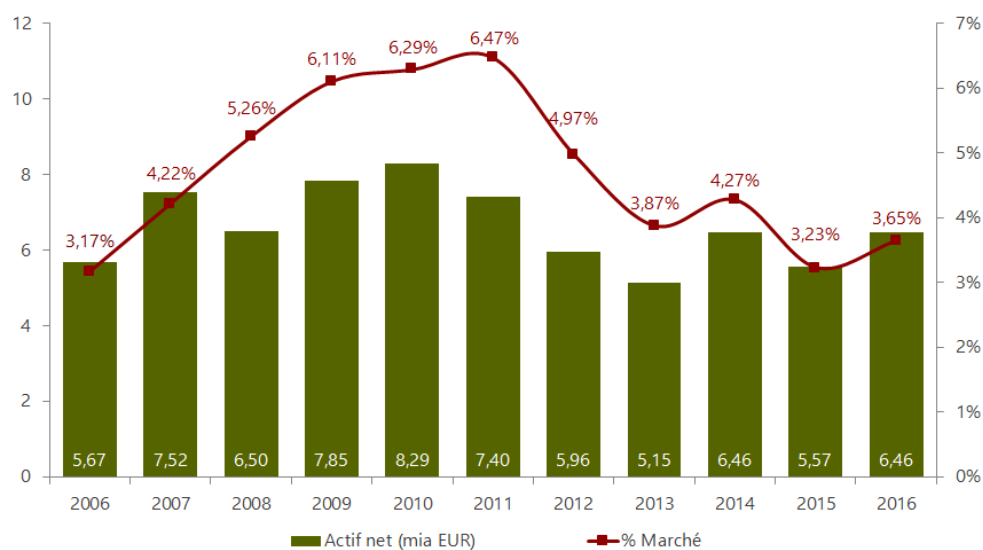
.HTML

www.beama.be/
→ OPC durables
→ statistiques

Part des sources d'énergie renouvelables dans la production d'électricité (y compris hydro) – 2015



Source : Enerdata



Source : BEAMA

Tableau détaillé présentant des informations selon la politique d'investissement Actifs nets des OPC de droit belge et de droit étranger

	2015		2016	
	mia EUR	%	mia EUR	%
OPC d'obligations	31,07	18,00	34,51	19,47
obligations d'Etat	3,37	1,95	3,90	2,20
obligations d'entreprises	3,34	1,94	5,17	2,92
oblig. d'Etat / d'entreprises	7,72	4,47	11,37	6,41
autres obligations	16,64	9,64	14,07	7,94
OPC monétaires	18,52	10,73	4,41	2,49
en EUR	10,59	6,14	2,92	1,65
en autres devises	7,93	4,59	1,50	0,84
OPC d'actions	45,27	26,22	52,09	29,39
Belgique	1,39	0,80	1,16	0,65
Zone euro	7,34	4,25	7,40	4,17
Europe	13,75	7,97	16,52	9,32
Amérique	4,80	2,78	6,53	3,69
Asie	2,71	1,57	2,50	1,41
mondial	14,51	8,40	16,89	9,53
autres actions	0,77	0,45	1,10	0,62
OPC mixtes	66,93	38,77	76,70	43,28
dont fonds d'épargne-pension	16,91	9,79	18,03	10,18
dont fonds CPPI	1,43	0,83	0,97	0,55
OPC avec protection de capital	10,36	6,00	9,25	5,22
1. liés à des actions	8,66	5,02	8,00	4,51
2. liés à des taux d'intérêt, à des crédits et à des devises	1,70	0,98	1,25	0,70
Divers	0,50	0,29	0,26	0,15
TOTAL	172,65	100,00	177,22	100,00
	<i>p.m. fonds de fonds</i>	52,86	62,60	

Source : BEAMA

Remarque technique : Les actifs nets ont été apurés pour doubles comptages.

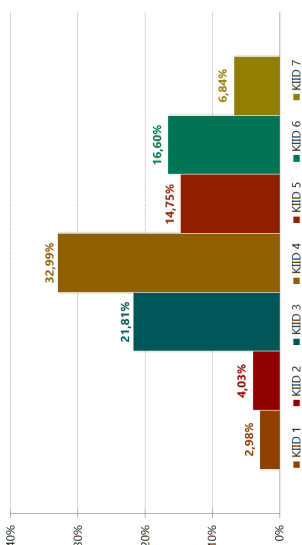
Pour des chiffres détaillés

.HTML

www.beama.be/
→ statistiques
→ trimestrielles

Il faut entendre par « Actifs nets apurés pour doubles comptages » que les actifs nets ont été pris en compte pour autant que les actifs nets des fonds sous-jacents en portefeuille n'aient pas encore été comptabilisés dans les calculs.

Moyenne de la classification du risque KIID des OPC distribués en Belgique



Source: BEAMA

Souscriptions et remboursements en Belgique des OPC de droit belge et étranger en milliards EUR - selon la politique d'investissement

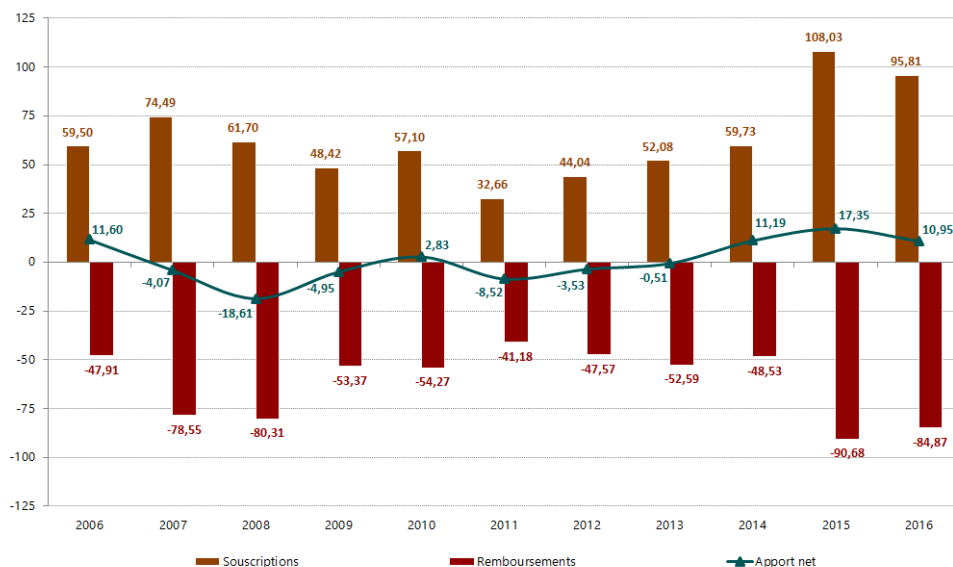
	Souscriptions		Remboursements		Apport net	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
OPC d'obligations	24,52	18,48	31,02	18,92	-6,50	-0,44
OPC monétaires	24,19	16,43	12,27	25,74	11,92	-9,30
OPC d'actions	26,23	30,08	31,55	20,89	-5,32	9,19
OPC mixtes	30,52	28,63	13,49	16,80	17,03	11,83
dont fonds d'épargne-pension	1,09	1,06	0,89	0,85	0,20	0,21
OPC avec protection de capital	1,91	0,57	2,16	1,61	-0,26	-1,04
1. liés à des actions	1,87	0,57	1,84	1,45	0,04	-0,89
2. liés à des taux d'intérêt, à des crédits et à des devises	0,03	0,00	0,33	0,16	-0,29	-0,16
Divers	0,67	1,62	0,18	0,91	0,48	0,71
TOTAL	108,03	95,81	90,68	84,87	17,35	10,95
dont fonds de fonds	19,47	23,23	7,47	10,46	12,00	12,78

Source : BEAMA

Remarque technique : Les souscriptions et les remboursements n'ont pas été apurés pour doubles comptages.

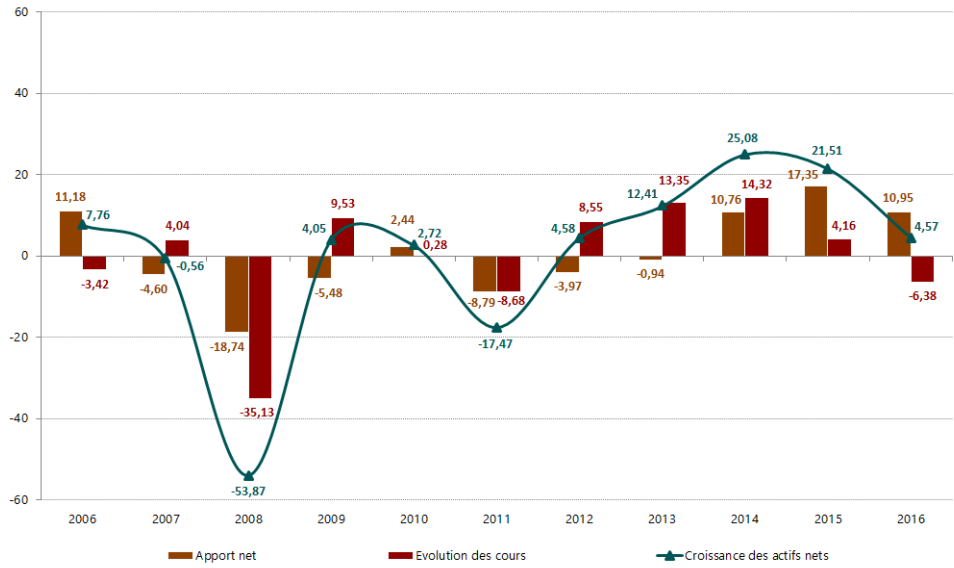
Souscriptions et remboursements en Belgique des OPC de droit belge et étranger en milliards EUR - évolution à long terme

Il faut entendre par « souscriptions et remboursements non apurés pour doubles comptages » que tous les mouvements en Belgique ont été comptabilisés dans les calculs.



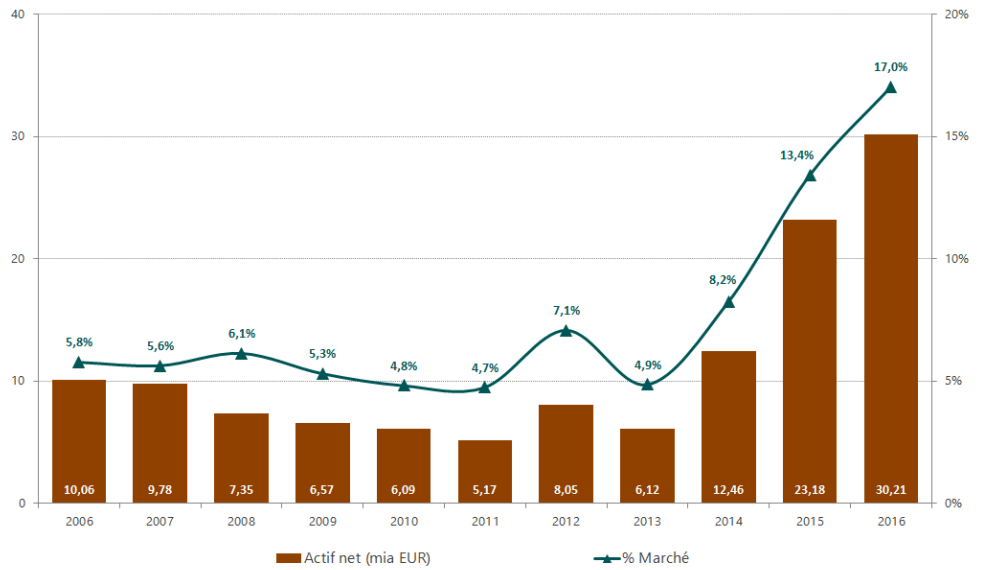
Source : BEAMA

Evolution de la croissance de l'actif net (sicaf immobilières exclues) décomposée en effet de volume (apport net) et effet de prix (évolution des cours) en milliards EUR



Source : BEAMA

Evolution de la croissance de l'actif net des fonds de fonds en milliards EUR



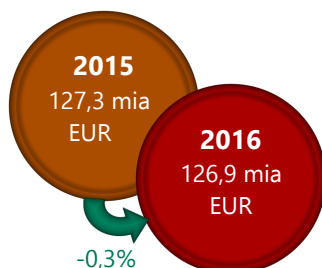
Source : BEAMA

IV. OPC de droit belge

Evolution du nombre de compartiments

Le 31 décembre 2016, 1.145 compartiments d'OPC de droit belge figuraient sur la liste de la FSMA, soit 151 de moins qu'à la fin 2015.

Les SIC publiques sont renseignées pour mémoire. Légalement, elles sont aussi considérées comme des organismes de placement collectif. Leur nombre de compartiments s'élevait à 1 fin 2016.



Sociétés d'investissement

Fin 2016, on comptait 1.053 compartiments de sociétés d'investissement. D'un point de vue juridique, 558 d'entre elles, soit 53,0%, sont des UCITS. Il y a cinq ans, ce ratio était de 20,9%.

Fonds communs de placement (FCP)

Sur les 92 compartiments de fonds de placement, 55 sont des UCITS d'un point de vue juridique, soit 59,8% fin 2016. Il y a cinq ans, ce ratio était de 4,1%.

Nombre de compartiments d'OPC de droit belge

	2015	2016
UCITS	579	613
sociétés d'investissement	530	558
fonds de placement	49	55
AIFs / non-UCITS	717	532
sociétés d'investissement	692	495
fonds d'épargne-pension	18	21
autres fonds de placement	7	16
TOTAL	1.296	1.145
	<i>p.m. SIC</i>	2
		1

Source : FSMA

Evolution des actifs nets

En 2016, le total de l'encours géré des OPC de droit belge a diminué de 0,43 milliard EUR (-0,3%) pour atteindre en fin d'année 126,88 milliards EUR. De ce total, 10,96 milliards EUR ont été distribués à l'étranger, soit 8,6%.

Les OPC sous forme de UCITS représentaient 81,12 milliards EUR en 2016, soit 63,9% de l'encours total des OPC belges, contre 32,7% il y a cinq ans.

Actifs nets des OPC de droit belge selon la nature juridique

	2015		2016	
	mias EUR	%	mias EUR	%
UCITS	77,56	60,92	81,12	63,93
sociétés d'investissement	57,45	45,13	60,79	47,91
fonds de placement	20,11	15,80	20,33	16,02
AIFs / non-UCITS	49,75	39,08	45,75	36,06
sociétés d'investissement	29,18	22,92	22,91	18,06
fonds d'épargne-pension	16,91	13,28	18,04	14,22
autres fonds de placement	3,66	2,87	4,80	3,78
TOTAL	127,31	100,00	126,88	100,00

Source : BEAMA

Actifs nets des OPC de droit belge selon la politique d'investissement

	2015		2016	
	mia EUR	%	mia EUR	%
OPC d'obligations	11,52	9,05	12,00	9,45
obligations d'Etat	1,86	1,46	2,01	1,58
obligations d'entreprises	2,08	1,63	2,57	2,02
oblig. d'Etat / d'entreprises	3,62	2,85	4,53	3,57
autres obligations	3,96	3,11	2,90	2,28
dont fonds de fonds	2,09	1,64	3,65	2,88
OPC monétaires	16,73	13,14	2,43	1,91
en EUR	8,77	6,89	1,54	1,22
en autres devises	7,96	6,25	0,89	0,70
dont fonds de fonds	0,26	0,20	0,03	0,02
OPC d'actions	28,14	22,10	38,05	29,99
Belgique	1,45	1,14	1,16	0,91
Zone euro	5,90	4,63	7,42	5,85
Europe	7,67	6,03	10,62	8,37
Amérique	3,05	2,40	5,75	4,53
Asie	1,63	1,28	1,64	1,29
mondial	8,15	6,40	11,16	8,80
autres actions	0,28	0,22	0,30	0,24
dont fonds de fonds	0,77	0,60	1,02	0,80
OPC mixtes	59,70	46,89	64,51	50,84
dont fonds d'épargne-pension	16,91	13,29	18,04	14,22
dont fonds CPPI	11,57	9,08	9,33	7,35
dont fonds de fonds	39,18	30,78	42,10	33,18
OPC avec protection de capital	10,74	8,43	9,65	7,61
1. liés à des actions	9,07	7,12	4,83	6,65
2. liés à des taux d'intérêt, à des crédits et à des devises	1,67	1,31	1,22	0,96
Divers	0,49	0,39	0,24	0,19
TOTAL	127,31	100,00	126,88	100,00
dont fonds de fonds	42,32	33,24	46,79	36,88
TOTAL hors fonds de fonds	84,99		80,08	

Source : BEAMA

Ces dernières années, on constate une demande croissante des investisseurs en faveur des fonds de fonds. Ce type d'OPC poursuit une politique d'allocation active et présente de vastes possibilités de diversification. De plus, grâce à l'utilisation de « building blocks », c'est-à-dire des éléments dont peuvent être constitués les fonds de fonds, le secteur des OPC peut optimiser son activité.

Evolution des souscriptions et remboursements

Les remboursements nets sur les OPC de droit belge se sont élevés à 2,62 milliards EUR en 2016. Ce mouvement contraste avec les souscriptions nettes observées durant les trois années précédentes : respectivement 18,73 milliards EUR en 2015, 10,07 milliards EUR en 2014 et 1,15 milliard EUR en 2013. Bref, la rupture de tendance apparue en 2013 sous la forme de souscriptions nettes et qui s'était renforcée en 2014/2015 s'est estompée en 2016 avec des remboursements nets.

En 2016, les souscriptions dans les fonds d'épargne-pension ont représenté 1,06 milliard EUR et les remboursements 0,85 milliard EUR. Les fonds d'épargne-pension enregistrent ainsi des souscriptions nettes de quelques 211 millions EUR en 2016. Au cours de la dernière décennie, les fonds d'épargne-pension n'ont enregistré davantage de remboursements que de souscriptions qu'en 2012.

Souscriptions et remboursements des OPC de droit belge selon la politique d'investissement

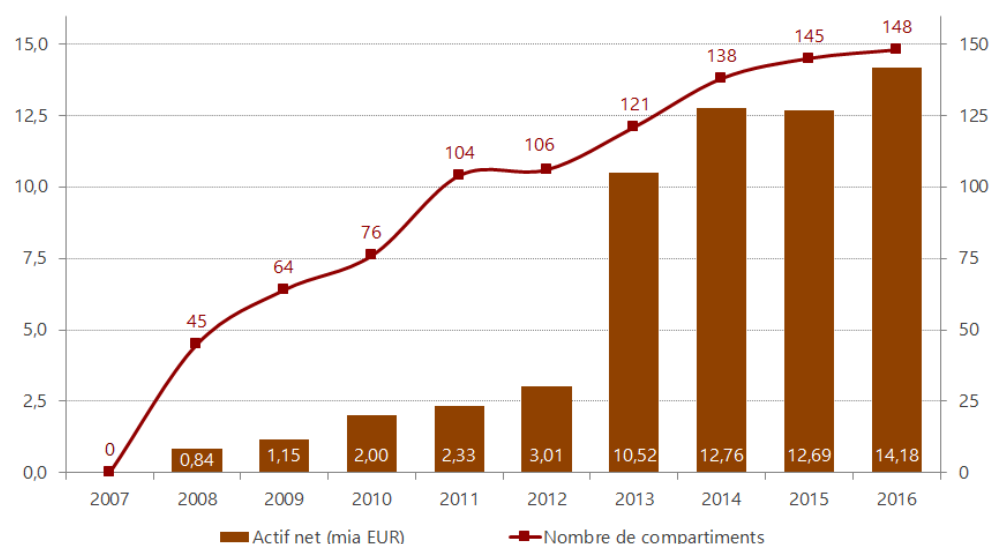
	Souscriptions		Remboursements		Apport net	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
OPC d'obligations	6,07	5,41	6,72	5,93	-0,65	-0,52
OPC monétaires	22,99	13,41	11,66	24,37	11,34	-10,97
OPC d'actions	26,04	27,07	31,40	18,98	-5,36	8,09
OPC mixtes	27,01	17,42	13,26	16,01	13,75	1,41
OPC avec protection de capital	2,64	1,02	3,08	2,40	-0,45	-1,38
Divers	0,16	1,38	0,06	0,64	0,10	0,75
TOTAL	84,91	65,71	66,18	68,33	18,73	-2,62
dont fonds de fonds	19,38	13,45	8,77	11,08	9,62	2,37

Source : BEAMA

OPC institutionnels de droit belge distribués non publiquement

Depuis le 18 décembre 2007, des véhicules d'investissement peuvent être développés sur mesure pour les investisseurs institutionnels. Ces OPC institutionnels sont des OPC non-publics qui doivent être déclarés auprès du SPF Finances. Ceux-ci ne doivent pas être confondus avec les OPC publics possédant des classes d'actions non-retail qui sont inscrits auprès de la FSMA.

Fin 2016, les 148 compartiments d'OPC institutionnels de droit belge représentaient un actif net de 14,18 milliards EUR.



Source : BEAMA

V. OPC de droit belge et étranger dans le contexte européen

Secteur européen des OPC

Au 31 décembre 2016, le total de l'encours du marché européen des OPC atteignait 14.142 milliards EUR. Ce total est supérieur de 809 milliards EUR (+6,1%) au chiffre de fin 2015. Comme en 2015, cette hausse en 2016 est imputable grosso modo pour quatre septième à des souscriptions nettes, et pour le reste à des hausses de cours réalisées sur les actifs sous-jacents des OPC.















Le marché européen des OPC et ses investisseurs ont profité d'une nette progression pour la cinquième année consécutive. En 2016, cette évolution positive est en partie à mettre au compte de la confiance des investisseurs. En effet, tout comme les années précédentes, 2016 a été marquée par d'importantes souscriptions nettes, en dépit de différences sensibles selon les types d'OPC.

En 2016, les souscriptions nettes dans les UCITS se sont élevées à 275 milliards EUR, soit un montant inférieur aux chiffres records notés en 2014 et 2015. Cependant, ces souscriptions nettes restent supérieures à celles enregistrées durant la période 2007-2013, toutes années confondues. Suite aux ventes réalisées sur le marché des actions au mois de janvier, les OPC d'actions ont connu des remboursements nets en 2016 et les souscriptions nettes des OPC mixtes se sont inscrites en recul. Après un premier trimestre laborieux, les OPC obligataires ont enregistré une forte progression de leurs souscriptions nettes, imputable à l'évolution à la baisse des taux d'intérêt à long terme. En dépit des faibles rendements, la demande notée pour les OPC monétaires s'est renforcée en raison de l'incertitude accrue et du nouveau risque baissier.

Les AIF ont noté des souscriptions nettes à hauteur de 184 milliards EUR, soit un record sans précédent.

Fin 2016, le total de l'encours du marché européen des OPC représentait 86% du chiffre du PIB européen. Ce chiffre souligne le rôle important que les gestionnaires d'OPC jouent dans l'économie européenne : ils interviennent comme grands investisseurs sur les marchés financiers, prennent part aux structures d'actionariat des sociétés, fournissent des capitaux aux entreprises et particuliers et sont en plus une importante source pour la création d'emplois.


Actifs nets du secteur européen des OPC par droit national en milliards EUR

	2015	2016	Différence en %	Part de marché 2016 en %
 Luxembourg	3.506,20	3.701,08	+5,56	26,17
 Irlande	1.898,83	2.084,75	+9,79	14,74
 Allemagne	1.729,23	1.885,94	+9,06	13,34
 France	1.682,81	1.783,83	+6,00	12,61
 Royaume-Uni	1.484,49	1.465,65	-1,27	10,36
 Pays-Bas	734,69	801,86	+9,14	5,67
 Suisse	501,53	537,77	+7,23	3,80
 Suède	285,56	303,87	+6,41	2,15
 Italie	291,11	297,70	+2,26	2,11
 Danemark	258,54	275,97	+6,74	1,95
 Espagne	254,37	268,51	+5,56	1,90
 Autriche	168,24	173,80	+3,30	1,23
 Belgique	127,31	126,88	-0,34	0,90
Autres	409,49	433,91	+5,96	3,07
 TOTAL EUROPE	13.332,39	14.141,51	+6,07	100,00

Source : EFAMA

Explications détaillées

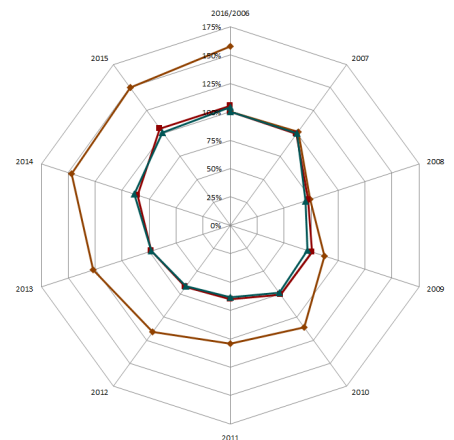
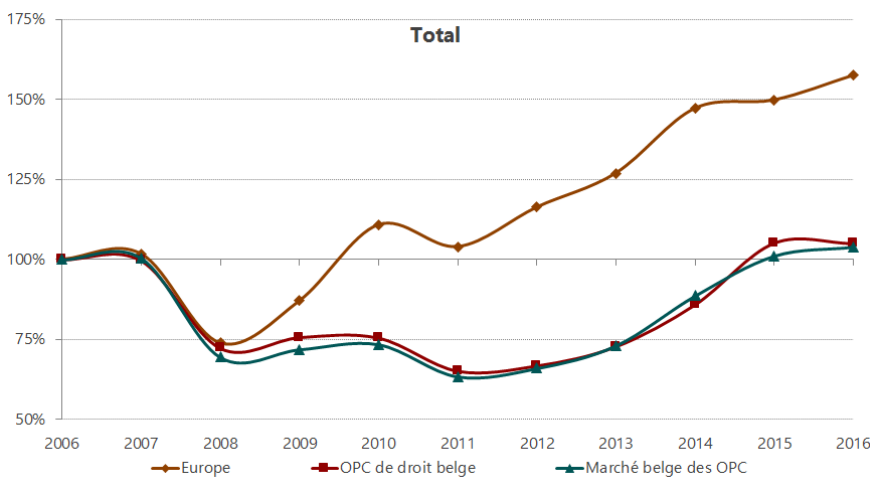
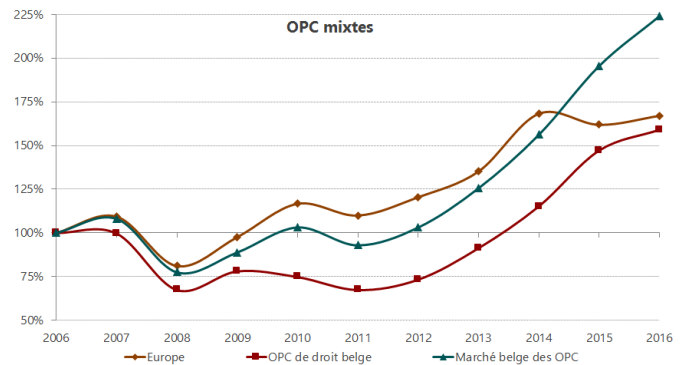
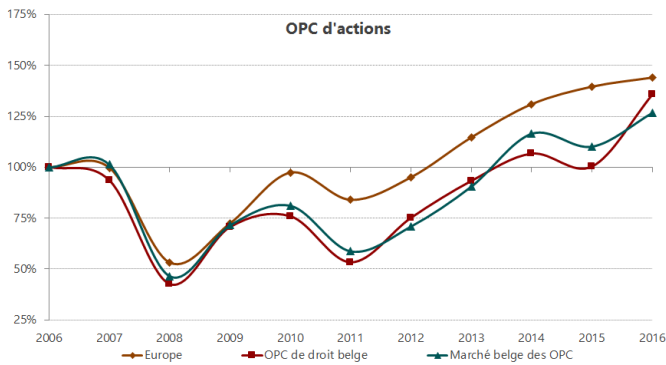
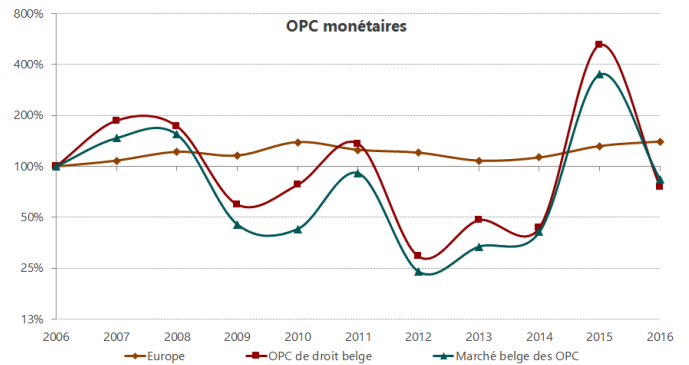
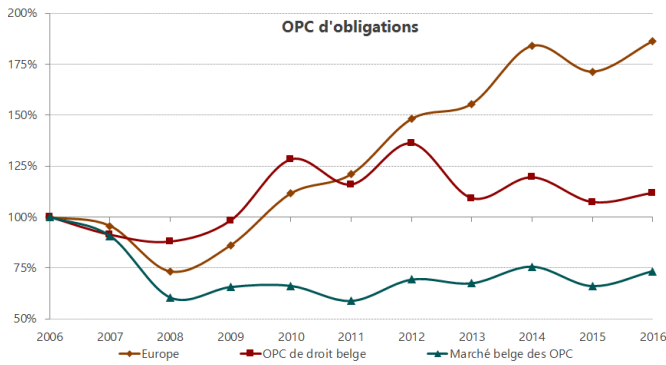
.PDF

 www.efama.org/
→ statistics
→ latest trends

OPC belges au sein du secteur européen des OPC

Dans une perspective européenne, les OPC de droit belge (-0,3%) obtiennent des résultats moins bons que la moyenne européenne (+6,1%). Les OPC distribués publiquement en Belgique ont enregistré un résultat positif (+2,6%) mais néanmoins sous la moyenne européenne.

Au départ, les OPC belges n'ont pas connu la même relance après 2008 que le secteur européen des OPC mais, ils ont connu en 2014/2015 un mouvement de rattrapage. En 2016, les OPC de droit belge font face à des remboursements nets alors que le secteur européen connaît des souscriptions nettes. En raison de ces rachats nets, les OPC belges perdent à nouveau du terrain face au reste des OPC européens.



Source : BEAMA / EFAMA

VOORAL GEMENGDE VARIANT POPULAIR BIJ BELGEN

Fondsen bloeien als nooit tevoren

De Belg heeft de weg naar fondsen gevonden. De Belgische fondsenmarkt dikte het voorbije jaar aan tot 177,2 miljard euro, en intussen is ook het recordpeil van 2016 gesneuveld. • HEIDI GABEL •

Ondanks de moeilijke start groeiden de Belgische fondsen vorig jaar aan met 4,6 miljard euro (+2,6%). «Beleggers zoeken net als in 2015 opnieuw fondsen op om hun spaargelden te beleggen», verklaart sectoofederatie BEAMA. Dat was zeker in het laatste kwartaal het geval. Grootste winnaars waren de gemengde

fondsen, inclusief de pensioenspaarfondsen, en de aandelenfondsen. De gemengde fondsen groeiden tijdens de laatste drie maanden van het jaar met 5,3 miljard euro, waardoor er nu in totaal 76,7 miljard insteeft.

Eerste stapjes

«Gemengde fondsen worden goed gemaakt door het grote publiek, zeker voor wie de eerste stappen zet in het beleggen», weet BEAMA-voorzitter Hugo Lasat. «Ze komen tegemoet aan de complexe financiële markten van vandaag, waar het niet eenvoudig is om een evenwicht te vinden in je beleggingsportefeuille. Bovendien schuif je een stukje verantwoordelijkheid door naar een professionele beheerder en is het vaak ook op vlak van kosten efficiënter om via één fonds in verschillende activaklassen te beleggen.» Binnen de categorie van gemengde fondsen gingen de pensioenspaarfondsen er met 226 miljoen euro op vooruit, tot 18 miljard in totaal — ineens een nieuw record.

Dat het beursklimaat eind vorig jaar meezat en het vertrouwen in de economie weer aansterkt, gaf ook de aandelenfondsen een duw in de rug. Die dikten in het laatste kwartaal aan met 6,9 miljard euro, tot 52,1 miljard in totaal. «Spaarders gaan meer op lange termijn denken, waardoor ze een stukje van hun kapitaal in



aandelen durven te investeren», legt Lasat die populariteit uit. Een belangrijk stuk van het geld dat naar die aandelenfondsen stroomde, was afkomstig van monetaire fondsen. Die zagen eind vorig jaar liefst 3,6 miljard euro (-45,2%) wegvloeiën, tot nog 4,4 miljard. De obligatiefondsen profiteerden dan weer vooral van koerswinsten bij de

onderliggende activa, en groeiden zo met 600 miljoen euro, tot 34,5 miljard in totaal.

En ook in het nieuwe jaar houden die trends aan. «De Belgische fondsenmarkt is 2017 uitstekend gestart. Het record van 179,1 miljard euro uit 2006 hebben we in het eerste kwartaal achter ons gelaten», besluit Lasat.

Les fonds prospèrent comme jamais auparavant — Het Laatste Nieuws 5 mai 2017

Plateforme de concertation permanente High Level Expert Group
AR Transversal et approbation préalable des publicités et autres
documents publicitaires par la FSMA

Consultation FSMA sur le projet d'adaptation des obligations de reporting
statistique concernant l'information qui doit être rapportée à la
FSMA par certains OPC publics ou leur société de gestion

MiFID II / MiFIR

PRIIPs

UCITS V

FIIS & Fonds Starters : nouveaux types d'OPCA belges

SHRD II

Money Market Funds

Capital Markets Union

Epargne-pension

Epargne et placements durables

Fiscalité

Solvency II Echange d'informations « Tripartite »

VI. Thèmes d'actualité dans le cadre de l'asset management

Plateforme de concertation permanente High Level Expert Group

Le Ministre des Finances a mis en place une Plateforme de concertation permanente dans le sillage de la publication du rapport final « Le Futur du Secteur Financier Belge » rédigé par le High Level Expert Group (HLEG) constitué par le Ministre. Cette Plateforme de concertation permanente a pour objectif de formuler des propositions afin de garantir l'avenir de Bruxelles en tant que centre financier. BEAMA a participé activement à deux des trois sous-groupes de travail.

BEAMA a participé aux travaux du premier sous-groupe de travail « *Regulatory and supervisory issues* », qui présentent un petit nombre de points de convergence avec l'asset management. Les autorités de contrôle financières ont également été très actives au sein de ce groupe.

Il a été plaidé avec insistance pour une transposition rapide des règles européennes, le gold plating ne pouvant se justifier que dans certains cas bien définis.

Dans le cadre de la discussion sur le « risk taking », le secteur financier au sens large a proposé de mettre davantage l'accent sur la formation et sur le rôle des compliance officers (comme étape intermédiaire versus la FSMA).

BEAMA a participé activement aux travaux du deuxième sous-groupe de travail « *Financing for the real economy* ». Les points importants à l'agenda étaient :

- ◆ les aspects fiscaux (stimulant pour l'économie réelle);
- ◆ l'intérêt constaté pour la création

d'une plateforme d'information sur le financement de projets d'infrastructure. BEAMA a souligné dans ce cadre que les fonds d'épargne-pension du troisième pilier pouvaient jouer à ce niveau un rôle à la fois optionnel et indirect (pas de participation directe dans le capital);

- ◆ en phase et en collaboration avec la FSMA, BEAMA a lancé la proposition d'une procédure d'agrément mieux adaptée aux asset managers : asset managers de plus petite taille ou spécialisés; un agrément proportionné et fast track.

Le troisième sous-groupe de travail « *Digitalisation* » s'est principalement consacré au potentiel de l'économie numérique et aux moyens de promouvoir l'expansion de la Belgique comme hub pour les FinTech. La promotion des start-up dans ce panorama belge fait aussi partie des priorités.

La dernière main sera mise aux propositions des sous-groupes de travail.

Début 2017, le Ministre des Finances a proposé de poursuivre les travaux via deux groupes de travail : « *Growth finance* » (auquel BEAMA participe en tant que partie prenante distincte) et « *Brussels Financial Centre* ». Les propositions seront préparées dans le cadre de Taskforces Febelfin internes avant d'être soumises aux deux groupes de travail. BEAMA participe aux travaux de ces Taskforces.

AR Transversal et approbation préalable des publicités et autres documents promotionnels par la FSMA

La réglementation spécifique régissant la commercialisation de produits financiers est reprise dans l'arrêté royal relatif à certaines obligations en matière d'information lors de la commercialisation de produits financiers auprès des clients de détail (dit « AR Transversal ») et dans la Circulaire de la FSMA du 27 octobre 2015 faisant suite à l'entrée en vigueur de l'AR

Transversal, mi-2015.

Après la publication des « Questions et réponses (FAQ) relatives à l'approbation des publicités par la FSMA » sur le site internet de la FSMA, qui précise un certain nombre d'aspects concrets en matière de publicité, BEAMA poursuit sa concertation bilatérale avec la FSMA au

sujet de l'application de la réglementation pour les fonds. Le secteur est en discussion avec la FSMA à propos d'une série de préoccupations touchant notamment :

- ◆ la réglementation poussée d'application en Belgique. L'UE n'a lancé aucune initiative en matière de réglementation visant à harmoniser les prescriptions appliquées à la publicité;
- ◆ le secteur rencontre des difficultés d'ordre pratique dans le cadre de la publicité numérique du fait de l'inadéquation des prescriptions de l'AR Transversal avec les canaux numériques généralement utilisés aujourd'hui en matière de publicité;
- ◆ la FSMA confirme que lors de l'approbation préalable des publicités et autres documents, elle compare les documents de marketing avec les informations disponibles sur le site Internet de l'asset manager ainsi qu'avec le dernier KIID disponible et le prospectus, ce dans un but de cohérence et de constance;
- ◆ la FSMA propose la méthode du (semi-) canevas pour les fiches produits (c'est-à-dire les fiches

commerciales, les factsheets des fonds et présentation de pages Internet) :

- ▶ 1^{ère} présentation et approbation par la FSMA de la fiche complète avec données minimales objectives + partie commentaires descriptive / contextuelle,
- ▶ 2^{ème} présentation et suivantes : approbation distincte par la FSMA des champs modifiés uniquement;
- ◆ le secteur souhaite intégrer des commentaires de gestion dans les fiches produits. Pour l'investisseur de détail, cela représente une valeur ajoutée considérable car il est ainsi informé d'une manière générale des mécanismes (de gestion) des produits, ceci dans le cas où l'information porte sur des faits et sur le passé uniquement et ne fait état d'aucune action (dans le cadre du portefeuille) ou perspective futures concernant le rendement et les marchés.

Les thèmes qui précèdent seront précisés dans la FAQ de la FSMA actuellement en préparation et qui sera publiée ultérieurement sur son site internet.

Consultation FSMA sur le projet d'adaptation des obligations de reporting statistique concernant l'information qui doit être rapportée à la FSMA par certains OPC publics ou leur société de gestion

Le but de la FSMA est d'arriver à une harmonisation des exigences de reporting pour les OPCA publics et les OPCVM, tout en poursuivant l'objectif d'un reporting des risques adéquat. Le reporting est aligné sur les exigences imposées aux OPCA dans le cadre de l'AIFM (« reporting AIFMD »). Le schéma AIFMD qui sera utilisé sera identique tant pour les OPCVM que pour les OPCA.

Le reporting statistique prévoit en outre un « tableau additionnel » et un nouveau « tableau comptable ».

Ce nouveau « tableau comptable » s'appliquera à tous les OPC : il s'agit d'une version light de l'ancien reporting CIS basé sur des données comptables, avec une fréquence de reporting mensuelle

pour les OPC monétaires et avec une fréquence de reporting trimestrielle pour les OPC non monétaires.

Plusieurs réunions de concertation et diverses correspondances échangées entre la FSMA et BEAMA ont été l'occasion d'évoquer des observations, des questions de fond et des questions d'ordre technique, ainsi que des propositions sectorielles concernant :

- ◆ le projet d'AR portant approbation du règlement de la FSMA concernant les informations statistiques à transmettre par certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts, ainsi que le projet d'annexes au règlement (c'est-à-dire les sché-

<p>mas des états statistiques), soumis au secteur pour consultation;</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ le calcul du R² et de la Tracking Error : R² est calculé comme étant le carré de la corrélation de l'échantillon entre les rendements du portefeuille et les rendements du benchmark. La Tracking Error est calculée comme étant l'écart type annualisé de l'échantillon entre les rendements du portefeuille et les rendements du benchmark. Le secteur propose une méthode cohérente pour tous les types d'OPC concernant le nombre minimum de points de mesure et l'horizon d'observation. Le secteur estime toutefois pertinent de faire une distinction entre les OPC monétaires et non monétaires en termes de fréquence des observations; ◆ les annexes au projet de circulaire : d'une part l'accompagnement technique et les règles de validation pour les tableaux du reporting et d'autre part le code relatif à la ventilation des OPC sur la base de la politique d'investissement. <p>La consultation définitive (règlement, circulaire, annexes) a été transmise au secteur le 17 mai avec le 16 juin comme</p>	<p>deadline pour transmettre les réactions.</p> <p>BEAMA plaide pour qu'une période de test suffisante (2 mois) soit prévue dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau reporting. Après concertation avec la FSMA, le secteur marque son accord sur « octobre 2017 » comme première période de reporting pour les fonds monétaires et sur le « quatrième trimestre de 2017 » comme première période de reporting pour les autres fonds, à condition que le règlement et la circulaire, en ce compris toute la documentation technique destinée à la mise en œuvre, aient été publiés dans les délais. La période de test convenue ne peut démarrer que dès le moment où tous les textes officiels ont été publiés.</p> <p>Le mode de transmission est identique à celui des fichiers dans le cadre du reporting AIFMD et FiMiS. Il n'est pas prévu de période transitoire. Le nouveau reporting débutera immédiatement dans le nouveau format.</p> <p>Le secteur a obtenu que pour les OPCA étrangers, une copie du reporting AIFMD puisse être transmise à la FSMA comme elle l'a été aux autorités de contrôle étrangères, pour autant que le template AIFMD standard soit respecté.</p>
--	--

MiFID II / MiFIR

<p>BEAMA a pris part à la consultation publique concernant les projets de texte de transposition de la Directive qui s'est clôturée le 20 janvier 2017. A cette occasion et comme à son habitude, l'association s'est concentrée sur les aspects de la Directive impactant le plus les métiers de la gestion pour compte de tiers.</p> <p>Au niveau européen les actes délégués et la quasi-totalité des RTS ont été publiés au Journal Officiel de l'Union européenne du 31 mars 2017. Malgré cela, l'implémentation demeure complexe du fait du manque de guidance contenue dans les orientations et Q&A des autorités de contrôle. BEAMA accorde beaucoup d'at-</p>	<p>tention aux processus d'approbation de produits et notamment au caractère complexe ou non-complexe des produits. En raison de leur importance pour l'investisseur de détail belge, il est primordial pour l'association que les OPCA publics belges parmi lesquels les fonds d'épargne-pension puissent à l'avenir encore être considérés comme non complexes. BEAMA a également collaboré et soutient pleinement le concept de marché cible développé par EFAMA. L'association travaille également sur la manière de communiquer clairement l'ensemble des informations en matière de coûts et frais aux clients et de transmettre les informations nécessaires à cette fin aux</p>
--	---

distributeurs MiFID. BEAMA ne ménage pas ses efforts afin d'aider ses membres

à se conformer à l'ensemble des nouvelles obligations pour le 3 janvier 2018.

PRIIPs

Après une première version rejetée lors d'un vote du Parlement européen le 14 septembre 2016 et le vote du report d'un an de l'entrée en application de PRIIPs, le Règlement 2017/653 a finalement été publié au Journal Officiel de l'Union européenne le 12 avril 2017. Ce Règlement contient les méthodologies et formats à utiliser pour la production du document d'informations clés « KID ». Par rapport à la précédente version, le Règlement a subi des modifications quant au traitement des produits à plusieurs options d'investissement (lesdits « MOPs »), des méthodologies de calcul des scénarios de performance, de la présentation d'un 4^{ème} scénario dit de « stress », des conditions pour l'alerte de « complexité » et de la présentation des coûts relatifs à la prime de risque biométrique pour les

produits d'assurance.

Bien que le Règlement délégué permette aux PRIIPs « MOPs » dont les options sous-jacentes sont des OPC présentant un KIID (principalement les assurances-vie de la branche 23 en Belgique) de produire un KID générique basé sur les informations contenues dans ces KIID, cette option demeure optionnelle pour les assureurs. BEAMA regrette que ces derniers puissent exiger des informations au format PRIIPs dès le 3 janvier 2018 niant ainsi la période transitoire accordée par le Règlement aux OPC. Néanmoins, le secteur se prépare activement à cette éventualité et un standard permettant l'échange d'informations entre asset managers et assureurs sera prêt d'ici peu.

UCITS V

La loi du 25 décembre 2016 et l'arrêté royal du 25 février 2017 ont été publiés au Moniteur belge respectivement le 30 décembre 2016 et le 17 mars 2017. De par ces publications, la transposition de UCITS V en droit belge est maintenant achevée. Dorénavant, seule la loi du 12/11/2012 en combinaison avec les AR du 12/11/2012 s'appliquera aux fonds UCITS tandis que seule la loi du 19/04/2014 en combinaison avec l'AR du 25/02/2017 s'appliquera aux OPCA publics. BEAMA accueille favorablement cette clarification des textes juridiques.

En plus de transposer la Directive UCITS, la loi apporte également quelques corrections à la loi de transposition de l'AIFMD et, grâce à un effort de lobbying de la part de BEAMA, elle améliore encore un peu plus l'attractivité de la SICAV institutionnelle. En effet, elle assouplit le régime des acomptes sur dividendes et en permet enfin l'apport en nature dans ces fonds. Ceci s'inscrit pleinement dans la stratégie du Ministre des Finances visant à améliorer l'attractivité de Bruxelles en tant que centre financier.

FIIS & Fonds Starters : nouveaux types d'OPCA belges

BEAMA se réjouit de l'élargissement par le Gouvernement de l'éventail de véhicules disponibles pour l'investissement par l'intermédiaire des OPCA de droit belge. Au cours de l'année écoulée, deux nouveaux types d'OPCA ont rejoint le paysage national :

- ◆ consacré par l'AR du 09/11/2016, le FIIS (fonds d'investissement immobilier spécialisé) est un type de fonds fermé à durée limitée dont

l'objectif est d'investir de manière passive dans l'immobilier (ceci exclut donc toute activité opérationnelle comme dans le cas d'une SIR). En raison de sa flexibilité : pas de règles en matière de concentration / diversification ni de limite d'endettement maximal, ce véhicule n'est ouvert qu'aux investisseurs éligibles. En cohérence avec le régime des Sicaf immobilières et

des SIR, le véhicule propose un régime fiscal attractif : transparence fiscale à l'impôt des sociétés accompagnée d'une « exit-tax » sur les plus-values latentes et les réserves exonérées des actifs intégrant le portefeuille d'investissement;

- ◆ introduits par l'AR du 5/03/2017, Les fonds starters comprennent deux catégories d'OPCA dont la souscription des parts donne lieu à la réduction d'impôt prévue à l'article 145/26 du Code des impôts sur les revenus 1992 : les fonds

starters publics et les PRICAF privées starters. Comme leur nom l'indique, ces fonds ont pour vocation à investir dans des actions et parts de nouvelles sociétés ou dont l'émission a lieu dans les 4 ans suivant la constitution de la société. Les premiers peuvent faire l'objet d'une offre publique et sont réservés aux gestionnaires soumis à un régime spécial entrant dans le cadre du régime « de minimis » prévu par la Directive AIFM tandis que les seconds sont une catégorie spéciale de PRICAF privée.

SHRD II

Après un accord en trilogue le 9 décembre 2016, le texte final de révision de la Directive transparence a été approuvée par le Parlement européen le 14 mars 2017 et par le Conseil le 3 avril 2017. La Directive révisée entrera en application deux ans après sa publication. BEAMA a tout au long du processus soutenu les

mesures visant à faciliter l'engagement des actionnaires et à favoriser la bonne gouvernance au sein des entreprises réceptrices de capitaux. L'association a néanmoins plaidé pour l'évitement des redondances dans les obligations à charge des gestionnaires d'actifs et des investisseurs institutionnels.

Money Market Funds

Après un accord en trilogue le 8 décembre 2016, le texte final du Règlement a été adopté le 5 avril 2017 en séance plénière du Parlement européen. Après son approbation par le Conseil, le texte devrait être rapidement publié au Journal officiel de l'UE. Le Règlement s'appliquera en sus des réglementations UCITS et AIFM et instaurera plusieurs types de fonds monétaires dans l'EEE: les fonds VNAV (à VNI variable), les fonds CNAV de dette publique (à VNI constante) et les fonds LVNAV (à VNI constante sous strictes conditions). Tous ces fonds se-

ront soumis à des règles détaillées en matière de composition de portefeuille, transparence, gestion de la liquidité et évaluation du risque de crédit. Bien que le texte final soit beaucoup plus équilibré, BEAMA regrette l'impossibilité de créer des fonds de fonds monétaires ainsi que l'interdiction des structures master-feeder. L'objectif pour l'industrie sera d'implémenter ce Règlement sans créer de perturbation pour les investisseurs dans ces véhicules ni dans la fourchette de liquidités à l'économie réelle.

Capital Markets Union

BEAMA a soutenu EFAMA dans la rédaction de sa réponse à la consultation de révision à mi-parcours du plan d'Union des Marchés de Capitaux publiée en janvier 2017. Depuis le début, l'association accueille favorablement ce projet qui a notamment permis de réviser la Directive Prospectus, d'élargir les possibilités de création de fonds EuSEF et EuVECA et

de favoriser l'investissement dans les fonds ELTIF par les assureurs via une révision de leur traitement capitalistique (Directive Solvabilité II). BEAMA attend à présent les résultats concrets de la consultation concernant les barrières à la distribution transfrontalière de parts d'OPC.

Epargne-pension

BEAMA mène chaque année une enquête sur l'épargne-pension. Les résultats de cette enquête servent à mettre en lumière les chiffres clés relatifs aux fonds d'épargne-pension du troisième pilier et leur évolution en Belgique. Le positionnement et le paysage dans lequel évolue l'épargne-pension, ainsi qu'une série de messages clés généraux touchant les 2^{ème} et 3^{ème} piliers de l'épargne-pension sont des sujets évoqués de manière récurrente à l'occasion de la conférence de presse annuelle que BEAMA consacre chaque automne au thème des pensions.

BEAMA défend toujours l'idée qu'en plus de constituer une pension via le 1^{er} pilier des pensions légales, il y a tout intérêt à combiner également le recours aux 2^{ème} et 3^{ème} piliers pour assurer son niveau de vie futur.

BEAMA s'engage avec énergie dans les débats relatifs à l'épargne-pension, qu'il s'agisse de lobbying destiné à défendre les intérêts de ses membres ou de campagnes de sensibilisation via différents médias.

Voici quelques propositions et initiatives de BEAMA pour promouvoir les 2^{ème} et 3^{ème} piliers :

- ◆ encourager et informer la population active jeune;
- ◆ sensibiliser toutes les catégories professionnelles : employés, indépendants et fonctionnaires contractuels;
- ◆ approfondir et généraliser le 2^{ème} pilier;
- ◆ encourager et élargir le 3^{ème} pilier des pensions.

Epargne et placements durables

BEAMA a collaboré activement à la rénovation du site internet de Febelfin concernant les produits financiers durables. Le 16 mars 2017, le site www.epargneetplacementsdurables.be a été ouvert au grand public.

Outre une vaste documentation et une FAQ, le site donne un aperçu des produits d'épargne et d'investissement

durables qui satisfont à la méthodologie de Febelfin et de BEAMA en matière d'épargne et d'investissements durables.

Pour chacun de ces produits, le visiteur du site trouvera une fiche standardisée offrant des informations détaillées sur le caractère durable du produit dans tous ses aspects.

Fiscalité

Une réflexion est menée au niveau du cabinet du Premier Ministre Michel sur un concept visant à concilier les trois composantes pour une éventuelle révision de la fiscalité de l'épargne et des investissements : la réforme de l'impôt des sociétés, la taxation des plus-values (« impôt sur les gains en capital ») et les mesures fiscales destinées à relancer l'économie en encourageant la détention d'actions. Chacun de ces trois volets présente un intérêt pour le secteur des fonds.

Les fonds sont assujettis à différentes taxes. En vue d'améliorer la fiscalité financière, BEAMA énonce un certain

nombre de critères comme un level playing field, la durabilité, la transparence et la facilité d'implémentation. BEAMA plaide d'une manière générale pour l'allégement de l'impact fiscal : l'application d'un level playing field de fait entre tous les produits d'épargne proposés en Belgique, tant collectifs qu'individuels.

En 2016 et 2017, BEAMA a mené le débat et entretenu une correspondance active concernant divers sujets avec le Cabinet des Finances.

Taxe annuelle - sociétés d'investissement institutionnelles

Le Cabinet a confirmé que l'intention n'était pas d'étendre la taxe d'abonnement annuelle à d'autres sociétés d'investissement institutionnelles que les fonds d'investissement immobilier spécialisés (FIIS). L'erreur involontaire dans la Loi-programme II du 3 août 2016 sera rectifiée dans une loi « dispositions financières et fiscales diverses ». La date d'entrée en vigueur prévue est le jour de l'entrée en vigueur de l'article concerné de la loi-programme du 3 août 2016.

Taxe annuelle sur les classes d'actions institutionnelles émises par des compartiments publics (étrangers) d'OPC

L'application du même taux de 1 pb pour les classes d'actions institutionnelles émises par des compartiments publics d'OPC, qu'ils soient belges ou étrangers, résout la question de la procédure d'infringement lancée par la Commission européenne à l'encontre de la Belgique.

Les textes officiels relatifs à la taxe annuelle figurent dans la loi « dispositions financières et fiscales diverses ». L'avant-projet de loi a été approuvé par le Conseil des Ministres le 17 mars 2017 et transmis quelques jours plus tard au Conseil d'État. L'avis de ce dernier était attendu pour le 5 mai 2017. A l'heure de mettre sous presse, la publication au Moniteur belge n'avait pas encore eu lieu.

Sicav RDT

Les dispositions concernant la période de détention d'un an dans le chef de l'investisseur au lieu de la période de détention au niveau de la Sicav seront reprises dans un autre projet de loi « dispositions fiscales » actuellement en préparation.

Action de distribution - art 19bis CIR92 et TOB

Un modèle de texte de BEAMA a été transmis pour une question parlementaire et réponse afin de clarifier la notion d'« action de distribution ».

La question parlementaire est introduite sous forme de question écrite formelle. Par rapport à la proposition initiale de BEAMA, quelques petites modifications ont encore été apportées, essentiellement afin que la réponse du Ministre soit circonscrite au texte de la loi et que soit supprimée la référence à la « possibilité » de distribuer le bénéfice. Le projet de texte a obtenu l'accord de toutes les parties concernées (Cabinet et Administration des Finances, Commission du Ruling) et pourrait donc être publié rapidement. Après un très bref délai de concertation accordé au secteur par le Cabinet des Finances, le secteur a fait savoir qu'il pouvait accepter le texte en dépit de la très légère divergence par rapport au projet initialement soumis.

Prélèvement sur l'épargne : problématique des fonds de fonds (application de la l'art. 19bis CIR92)

Le point de vue du secteur concernant le calcul de l'asset test et du TIS belge (TIS Bis) pour les fonds de fonds et les fonds sous-jacents de fonds de fonds a été communiqué à l'Administration des Finances. L'objectif est de faire valider, par le biais d'une circulaire publiée par l'Administration, une procédure pratique pour le secteur des fonds.

Il a ensuite encore été fait mention des difficultés opérationnelles et de la problématique de la faisabilité informatique d'une méthode particulière, notamment en ce qui concerne la limitation du TIS Bis du fonds sous-jacent à l'évolution de la valeur nette d'inventaire.

Une nouvelle réunion de travail est prévue entre l'Administration des Finances et BEAMA afin d'examiner d'une manière plus générale les progrès réalisés dans ce dossier et de revenir également sur une série d'objections opérationnelles de la part du secteur. Ceci ne doit toutefois pas compromettre la finalisation et la publication de la circulaire étant donné qu'elle rencontre la majorité des souhaits du secteur. Il a été demandé au Cabinet

des Finances d'informer BEAMA lorsque le projet de circulaire sera soumis au Cabinet.

Publications

▶ FATCA

Au Moniteur belge du 9 janvier 2017 est parue la loi du 22 décembre 2016 portant assentiment aux actes internationaux suivants :

- ◆ l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales internationales et de mettre en œuvre la loi « FATCA », fait à Bruxelles le 23 avril 2014;
- ◆ l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, fait à Bruxelles les 29 et 30 septembre 2015 , complémentaire à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obliga-

tions fiscales internationales et de mettre en œuvre la loi « FATCA », signé à Bruxelles le 23 avril 2014.

L'entrée en vigueur été fixée au 23 décembre 2016.

▶ Common Reporting Standard - Publication officielle des CRS Guidances

La version définitive des Belgian Guidances Notes CRS a été publiée sur le site internet du SPF Finances le 14 mars 2017.

▶ Ruling conversion d'actions

La Décision préalable n° 2016.841 du 07.02.2017 a été publiée sur le site internet du SPF Finances (FisconetPlus) : conversion d'actions « classiques » de la siccav X en actions « MiFID II » de la même siccav. Pour l'application de l'art. 19bis CIR92 et pour la Taxe sur les opérations de bourse, de telles conversions ne sont pas en soi un fait imposable.

▶ Publication sur le site internet du SPF Finances de la FAQ « Taxe sur les opérations de bourse ».

Solvency II Echange d'informations « Tripartite »

Le reporting légal des entreprises d'assurance aux autorités de contrôle dans le cadre de Solvency II s'effectue via les « Quantitative Reporting Templates » (QRT) prédéfinis en XML/XBRL.

Les asset managers fournissent des rapports aux entreprises d'assurance concernant l'actif des OPC, ce en raison d'obligations de type « look-through ». En 2015, un modèle standard Solvency II (template dit du Club Ampère ou tripar-

tite (TPT)) a été développé afin de faciliter cet échange d'informations entre les gestionnaires d'actif et les entreprises d'assurance.

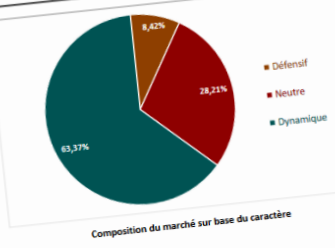
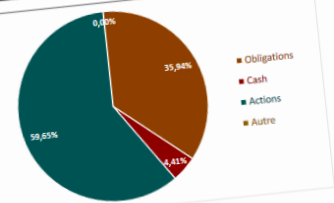
La dernière version de ce modèle, nommée TPT V3.0, a été largement adoptée comme standard dans toute l'Europe. A quelques ajouts nationaux près, ce template est également utilisé en Belgique comme « best practice » en vue d'un usage uniformisé par les asset managers.

Tableau de bord concernant le 3^{ème} pilier fonds d'épargne-pension



Fin 04 2016		Fin 04 2015	
Nombre de fonds d'épargne pension	21	21	0,0%
Nombre d'épargnants*	1.552.064	53.630	3,5%
% Taille population active**	4.757.700	62.400	1,3%
Actif net commercialisé en Belgique	18.040.775.293	1.129.984.281	6,7%
Durant 04 2016		Evolution du 01/01/2016 au 31/12/2016	
Inscriptions***	516.981.816	1.062.757.065,32 (estimation)	
Sortants****	290.418.187	851.408.632,61 (estimation)	
Report net****	226.563.629	211.348.433,31 (estimation)	

Situation: 31/12/2016



glance@beama

Lettre d'information pour membres BEAMA

N° 26 - Hiver 2017

Préambule

Cher lecteur,
BEAMA présente dans cette lettre d'information quelques articles par lesquels se traduit à destination d'un public externe, le rôle que les asset managers jouent au sein de l'économie et de la société (épargne-pension - plateforme HLEG & futur du secteur financier).

« Une photographie plus précise des fonds d'épargne-pension du troisième pilier dans le secteur belge des OPC »

Le graphique et le tableau ci-dessous illustrent les parts de l'épargne-pension du 3^{ème} pilier liée à l'employeur et de l'épargne-pension individuelle du 3^{ème} pilier dans les avoirs des ménages belges. Fin 2015, le 2^{ème} pilier représentait en Belgique un montant de 85,2 milliards EUR et le 3^{ème} pilier un montant de 30,3 milliards EUR. Dans le 3^{ème} pilier de 57% pour la formule en fonds de l'assurance représente 70% du capital contre près de 57% pour la formule en dépôts et liquidités.

Fin septembre 2016, les ménages belges possédaient 383,4 milliards EUR de patrimoine en dépôts et liquidités.

On estime que la fraction la plus importante du patrimoine des particuliers belges se compose de biens immobiliers, qui représentaient fin 2015 environ 1.200 milliards EUR.

Belgian Asset Managers Association
BEAMA/VZW est membre de Febelfin, la Fédération belge du secteur financier.

Vous êtes ici : Accueil

BEAMA - Belgian Asset Managers Association

Est l'acronyme de l'asbl qui porte le nom « Association belge des Asset Managers ». Est l'asbl BEAMA pour objet, sans porter atteinte à l'autonomie de ses membres, la représentation et le développement de l'« Asset Management » en Belgique ainsi que la promotion de son image et de celle de ses membres.

Statistiques

BEAMA publie trimestriellement des statistiques relatives à l'évolution du secteur des OPC et des OPC ISRD.

Vous trouverez également un aperçu au cours d'une période de 10 ans, de la position des OPC dans l'épargne financière des ménages belges et du marché des OPC dans une perspective internationale.

Aptitude Financière

Nous vous proposons la plate-forme web aptitude financière de BEAMA. Nous vous offrons ainsi un moyen intéressant d'en savoir plus sur les OPC - plus couramment appelés « Fonds ». Vous êtes donc cordialement invités à vous plonger dans des thèmes qui ne manquent pas de vous passionner.

OPC durable

Depuis 2001, BEAMA est actif dans le suivi et le contrôle de la qualité des OPC investissant socialement et durablement (ISRD).

Vous trouvez sur ce site une liste des OPC-ISRD sur le marché Belge, la méthodologie, ainsi que quelques données chiffrées sur l'évolution de ces produits.

Statistiques long terme

A l'aide de graphiques, cette étude donne un

Guide OPC

Le guide des OPC donne

Dagelijkse NIV VNI Journalière

ICB mededelingen Communication OPC

Actualités

- Communiqué de presse - Chiffres du secteur des OPC 4^{ème} trimestre 2016 04/05/2017
- Liste OPC ISRD actualisées 03/05/2017
- Communiqué de presse - Chiffres du secteur des OPC 3^{ème} trimestre 2016 25/01/2017
- Les fonds d'épargne-pension et le nombre d'épargnants dans ce produit à des niveaux records 28/11/2016
- Communiqué de presse - Chiffres du secteur des OPC 2^{ème} trimestre 2016 21/10/2016



Il n'en plus de constituer une pension via le 1^{er} pilier des OPC, il faut à combiner également le recours aux 2^{ème} et 3^{ème} piliers.

À fin 2016 une enquête détaillée parmi les investisseurs a livré plusieurs informations intéressantes :

- Près de 800 le nombre d'épargnants affiliés à un OPC.
- Près de 50% de leurs avoirs représentait des OPC.
- Près de 20% enregistre en outre une progression.

BEAMA est membre de la European Fund Association (EFA).



VII. Projets et communication de BEAMA

VIII. Groupes de travail de BEAMA et leurs présidents

VII. Projets et communication de BEAMA

glance@beama

BEAMA publie plusieurs éditions par an de sa newsletter électronique glance@beama. Pour les membres, cette publication est un moyen de se tenir au fait de la vie de l'association professionnelle et de ses groupes de travail.

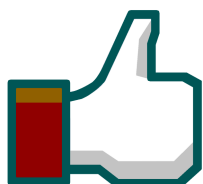
Environnement IT de
BEAMA

Publication VNI

La publication des Valeurs Nettes d'Inventaire (VNI) sur le site internet de BEAMA est une initiative à succès, qui a également contribué au cours de la période passée à renforcer le nombre de membres (associés). Elle constitue dès lors la plateforme web par excellence pour publier chaque jour les VNI des OPC agréés par la FSMA.

Depuis début 2016, il est possible pour les membres de BEAMA de transmettre leurs fichiers comprenant les valeurs VNI via e-mail de façon à ce qu'ils soient ensuite automatiquement publiés sur le site Internet de BEAMA.

A partir de mi-2017, l'application VNI recevra une importante fonctionnalité complémentaire. Concrètement, les membres pourront transmettre à BEAMA leurs VNI via un fichier CSV, ce après quoi BEAMA se chargera elle-même du traitement approprié du fichier CSV en vue d'obtenir le rendu sous forme du fichier PDF défini.



Abordant la question des valorisations des OPC, la FSMA renvoie au départ de son site internet relatif à l'éducation financière – www.wikifin.be – vers la page du site de BEAMA présentant l'application VNI.

Communications des OPC

BEAMA propose à ses membres, sur son site Internet, une application qui leur permet de publier leurs communications OPC (légales). Après concertation avec la FSMA, BEAMA a obtenu pour cette application web la même reconnaissance / le même statut que pour l'application VNI, c'est-à-dire le fait que le gestionnaire a satisfait à son obligation légale de publication par le biais de la publication d'une communication OPC légale sur le site Internet de BEAMA.

Seuls quelques types de communications légales OPC ne tombent pas sous le contrôle exclusif de la FSMA, d'où le fait qu'une publication complémentaire dans un quotidien et/ou dans le Moniteur belge soit nécessaire. Les membres peuvent demander plus d'information à ce sujet auprès du Secrétariat BEAMA.

BEAMA @ EFAMA



BEAMA asbl est membre fondateur d'EFAMA, l'association représentative de l'industrie européenne de l'asset management. EFAMA représente via ses membres environ 23 mille milliards EUR d'actifs sous gestion, dont 14,1 mille milliards EUR en OPC répartis sur 58.500 portefeuilles fin 2016.

BEAMA @ Febelfin



BEAMA asbl est membre fondateur de Febelfin asbl, la Fédération Belge du secteur financier. Febelfin asbl représente les intérêts de ses membres et réconcilie ces derniers avec les intérêts des décideurs politiques, des autorités de contrôle, des fédérations professionnelles et des groupes d'intérêts. 273 institutions présentes en Belgique sont membres de Febelfin asbl.

VIII. Groupes de travail de BEAMA et leurs présidents : principaux thèmes

Corporate governance



Marnix Arickx

- ◆ Etude du texte final et des options d'implémentation du texte de la Directive relative aux droits des actionnaires révisée (SHRD II)
- ◆ Processus de révision du code de gouvernance d'entreprise proposé par EFAMA

ISR/D



Dirk Mampaey

- ◆ "Request For Proposal" – Screening d'entreprises dans le cadre de la loi belge sur les armes
- ◆ Participation au renouvellement du site Internet Febelfin concernant les produits financiers durables qui satisfont à la méthodologie Febelfin et BEAMA pour l'épargne et l'investissement durable

Aspects fiscaux



Peter Drijkoningen

- ◆ Mesures fiscales et financières du Gouvernement
- ◆ Divers contacts et correspondance de BEAMA avec le Cabinet des Finance
 - Avant-projet de loi « dispositions financières et fiscales diverses » :
 - ▶ Taxe annuelle – sociétés d'investissement institutionnelles → limitation aux FIIS
 - ▶ Taxe sur les opérations de bourse et taxe annuelle sur les classes d'action institutionnelles de compartiments publics d'OPC (étrangers)
 - Actions de distribution et art. 19bis CIR92 et TOB : soumission d'une question parlementaire
 - Sicav RDT : argumentation d'une période de détention d'un an au niveau de l'investisseur
 - Financial Transaction Tax
- ◆ BEAMA contacts et correspondance avec l'Admin des Finances : prélèvement sur l'épargne : problématique des fonds de fonds (application art. 19bis CIR92)
- ◆ Suivi des nouvelles concernant :
 - Traitement TVA des services du dépositaire prestés aux organismes de placement collectif
 - Projet de loi contenant des dispositions fiscales diverses : nouvelle définition « européenne » autonome d' « organisme de placement collectif » dans la législation TOB
 - Publication d'un ruling conversion d'actions
 - Application de la taxe annuelle sur les ETF
- ◆ Bénéfice des conventions fiscales pour les fonds belges
- ◆ FATCA / CRS : adaptations aux Guidance Notes

Operations & IT Comptabilité OPC



Thibaut
de Saint Moulin

- ◆ Consultation FSMA concernant le projet d'adaptation des exigences de reporting statistique au sujet des informations que certains OPC publics ou leur société de gestion doivent transmettre à la FSMA :
 - Diverses réunions de travail FSMA | BEAMA
 - Commentaires et propositions du secteur concernant le projet de règlement et le projet de circulaire avec annexes afférentes

Institutional asset management & 3^{ème} pilier d'épargne-pension



Dirk Mampaey

- ◆ Echange de données « tripartite » Solvabilité II : le canevas Club Ampère ou Tripartite (TPT) comme standard pour l'échange de données entre asset managers et sociétés d'assurance
- ◆ Position BEAMA concernant le système des trois piliers des pensions : messages clés et communication de ceux-ci envers diverses parties prenantes
- ◆ Préparation de divers contacts de presse BEAMA et réponses aux questions de la presse concernant l'épargne-pension
- ◆ Suivi récurrent :
 - Enquête sur les métadonnées et données chiffrées sur les provisions de pension en Belgique
 - Propositions concernant l'élargissement du 2^{ème} pilier complémentaire des provisions de pension et du 3^{ème} pilier de l'épargne-pension en Belgique
 - Préparation d'input pour la Commission de Réforme des Pensions 2020 – 2040 et au Comité National des Pensions
- ◆ Suivi d'initiatives concernant le débat européen et des travaux EFAMA au sujet du Pan-European Personal Pension Product (PEPP)

Affaires juridiques & MiFID



Dirk Mampaey



Myriam Vanneste

- ◆ MiFID II / MiFIR :
 - Consultation ESMA sur les orientations en matière de gouvernance produit et développement d'un modèle de définition du marché cible dans le cadre des processus d'approbation des produits
 - Réflexion sur la communication des coûts aux clients et aux distributeurs tant pour les fonds que les mandats discrétionnaires
 - Analyses des obligations générales de reporting client
 - Consultation publique FSMA sur les projets de texte de transposition de MiFID II :
 - ▶ Avant-projet de loi relative aux infrastructures des marchés d'instruments financiers
 - ▶ Version modifiée des articles 26 à 28ter de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers
 - ▶ Version modifiée de la loi du 25 octobre 2016 relative à l'accès à l'activité de prestation de services d'investissement et au statut et au contrôle des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement
 - ▶ Avant-projet d'arrêté royal portant les règles et modalités visant à transposer la Directive concernant les marchés d'instruments financiers
 - ◆ Analyse des RTS relatifs à PRIIPs révisés et développement d'un standard permettant de communiquer les informations nécessaires aux assureurs (« EPT-CEPT »)
 - ◆ Analyse des textes finaux de transposition de UCITS V (loi du 25/12/2016 et AR du 25/02/2017)
 - ◆ Problématique de la transposition tardive de UCITS V et de l'inclusion des informations en matière de politique de rémunération dans les documents légaux des OPC
 - ◆ Interprétation des articles 7.1(d) et 18 du Règlement UCITS KIID (583/2010)
 - ◆ Etude des implications de la transposition de la Directive Transparence révisée (2013/50/UE) : loi du 17 juin 2016 et AR du 11 septembre 2016
 - ◆ Problématique et conséquences de l'interprétation d'ESMA pour la délégation de fonctions connexes à la gestion sous AIFMD
-
-

Statistics & Trends



Marnix Arickx

- ◆ Consultation FSMA concernant le projet d'adaptation des exigences de reporting statistique au sujet des informations que certains OPC publics ou leur société de gestion doivent transmettre à la FSMA :
 - Diverses réunions de travail FSMA | BEAMA
 - Commentaires et propositions du secteur concernant le projet de règlement et le projet de circulaire avec annexes afférentes
- ◆ Analyse des statistiques BEAMA concernant l'actif sous gestion et le secteur belge des OPC

Sales & Distribution



Wim Roelant

- ◆ Implémentation de la réglementation pour le secteur de l'asset management : concertation FSMA | BEAMA sur l'AR Transversal et la circulaire concernant les règles en matière de publicité lors de la commercialisation de produits financiers auprès de clients de détail : questions, observations et propositions envers la FSMA depuis le point de vue des fonds et de l'asset management
- ◆ Questions et réponses (FAQ) sur l'approbation préalable des publicités et autres avis à caractère promotionnel par la FSMA

Notoriété



Conseil d'Administration complet

- ◆ Plateforme de Concertation Permanente High Level Expert Group (HLEG) : propositions BEAMA dans les sous-groupes de travail « regulatory and supervisory issues » et « financing for the real economy »
- ◆ Travaux plateforme HLEG 2017 : participation BEAMA aux task-forces Febelfin « Brussels Financial Centre » et « Growth Finance »
- ◆ Communiqués de presse trimestriels au sujet de l'évolution du marché belge des OPC (avec l'aide du GT Statistics & Trends)
- ◆ Conférence de presse BEAMA du 28 novembre 2016 sur l'épargne-pension
- ◆ Contributions rédactionnelles à diverses publications
- ◆ Holding Statement de BEAMA concernant le résultat du référendum britannique sur l'UE du 23 juin 2016
- ◆ Participations et orateurs de BEAMA au :
 - Panel VOKA Malines : « le private banking & l'investissement »
 - Panel Pomerantz Bruxelles : « Good corporate governance »
 - Trends & Morningstar Investment Summit sur l'asset management en Belgique et le marché belge des fonds
 - Dîner de la Swiss Fund Academy à Bruxelles
 - Colloque Belgian Financial Forum : « The low interest rate environment »
- ◆ Collaboration avec EFAMA. Contribution aux publications EFAMA (e.a. Factbook, rapport Asset Management en Europe)
- ◆ Efforts en vue de l'introduction du swing pricing

Private asset management



En portant une attention spécifique à la taille réduite de certains membres gestionnaires de patrimoine, regroupement de sujets traités dans d'autres comités / groupes de travail :

- ◆ Sujets actuels concernant les portefeuilles privés (volet national), entre autres statistiques BEAMA trimestrielles et à long terme, conférence de presse BEAMA, Avenir du Secteur Financier belge (rapport High Level Expert Group), implémentation en Belgique de UCITS V, MiFID II, Consultations FSMA, commercialisation de produits financiers, FATCA, fiscalité, concertation FSMA | BEAMA
 - ◆ Sujets actuels de l'asset management (volet européen), entre autres Brexit, monitoring de l'agenda européen et des consultations européennes, PRIIPs
 - ◆ Actualités concernant l'association (e.a. Tailored Regime for Investment Firms)
-
-



IX. Liste des membres

X. Brexit

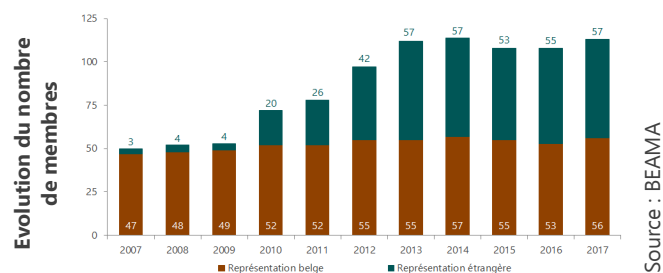
IX. Liste des membres — situation mai 2017

Membres Effectifs		
	Amonis	ING Private Banking
	Amundi Luxembourg S.A.	Invesco Asset Management
	Architas	J.P.Morgan Europe Limited, Brussels Branch
	AXA Bank	JPMorgan Asset Management (Europe) Sà r.l.
	AXA IM Benelux	KBC Asset Management
	Banque Degroof Petercam	Lazard Frères Gestion Belgique
	Belfius Investment Partners	Leleux Invest
	Beobank	Lyxor International Asset Management
	Binckbank	Merciervanderlinden Asset Management
	BlackRock	Merit Capital
	BNP Paribas Investment Partners	NN Investment Partners Belgium
	BNP Paribas Securities Services	Oyster Sicav
	CACEIS Belgium	Pictet Asset Management Ltd, Belgium Branch
	Candriam Belgium SA (Candriam Investors Group)	Private Bankers Association - Belgium
	Candriam Luxembourg	Puilaetco Dewaay Private Bankers
	Capfi Delen Asset Management	Quaestor Vermogensbeheer
	DDEL Portfolio Solution	Quest for Growth
	Degroof Petercam Asset Management	RBC Investor Services Belgium
	Degroof Petercam Asset Services	Record Fund
	Delcap Asset Management	Schroder Investment Management (Luxembourg)
	Delta Lloyd Asset Management	SG Private Banking
	Deutsche Asset Management S.A.	State Street Global Advisors
	Deutsche Bank AG Succursale de Bruxelles	TreeTop Asset Management Belgium
	Econopolis Wealth Management	Truncus Wealth
	Fide capital	UBP Asset Management Benelux
	Fidelity Investments International	Value Square
	Groupe Argenta de Bancassurance	Van Lanschot Bankiers
	HSBC Global Asset Management France	Wealtheon

Membres Associés
« VNI Internet »

AB SICAV I	La Cambre Funds
Alken Fund	Legal & General Investment Management
ANDBANK Asset Management Luxembourg	Legg Mason Investments (Europe) Ltd
Aviva Investors Luxembourg	Luxcellence – Alliance Trust Sustainable Future pan-European Equity fund
Bank of America Merrill Lynch	Lyxor Asset Management
Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.	Magna Umbrella Fund Plc
Bellatrix Asset Management S.A.	Neuberger Berman Investment Funds PLC
BMO Global Asset Management	Neuflize OBC Investissements
CapitalaWork	Nuveen Global Investors Fund Plc
CBP Select	Partners Group Listed Investments SICAV
Crelan Invest	Pimco Europe Ltd
Davis Funds	Prudential International Investments, LLC
DNCA Finance	Pure Capital
DNCA Finance Luxembourg	Robeco
East Capital Asset Management	Ruffer LLP
Edgewood L Select	RWM Strategic Value
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	SEB Asset Management
Elan Participations	Skagen Funds
Fuchs & Associés Finance Belgium	SKY Harbor Global Funds
FundPartner Solutions (Europe) S.A.	Smart Value Investors
Generali Investments Sicav	Smead US Value UCITS Fund
Goldman Sachs	TCW Funds
ICBC (Europe) UCITS Sicav	The Stralem Fund
Ignis Asset Management	Think ETF Asset Management B.V.
Invest4Growth Asset Management Ltd	Threadneedle
Jupiter Asset Management	Tocqueville Finance Europe
Keren Finance	UBS Asset Management France
Kredietrust Luxembourg S.A. (KTL)	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Paul Mestag	

Membres Associés
« Administrateurs
d’OPC et ManCo »



X. Brexit

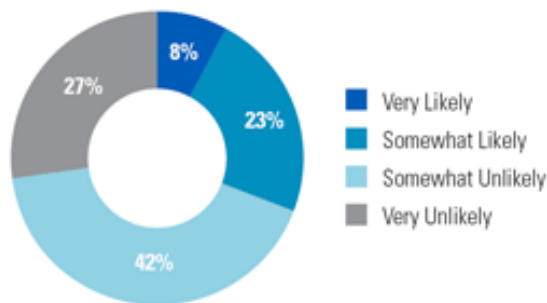
BREXIT

Asset Management is coined from 1985 onwards by harmonized EU-legislation: UCITS, MiFID and AIFM-Directives. These offer European pass-porting rights within the single market:

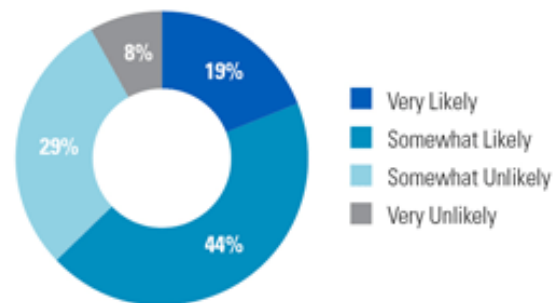
- ▶ for collective investment funds (distribution as a product);
- ▶ and for the management companies (rendering services to the public under financial supervision).

In the post-Brexit context, asset managers domiciled in London may be looking for a stronghold in a continental EU-country.

Post-Brexit, how likely is it that the UK will no longer allow EU UCITS funds to be sold into the UK?



Post-Brexit, how likely is it that the UK will be granted "equivalence" under MiFID 2?



Source: Survey conducted by Brown Brothers Harriman & Co.

The European Securities and Markets Authority (ESMA) has published its 2017 Supervisory Convergence Work Programme, which details the activities and tasks it will carry out to promote sound, efficient and consistent supervision across the European Union.

... "it should be noted that further factors not detailed in this document may also influence the development and implementation of the 2017 Supervisory Convergence Work Programme, such as the developing situation in markets as a consequence of the UK Referendum on leaving the EU (Brexit). While it is highly uncertain what the future will bring, there might be practical implications for firms' location decisions which, potentially, may raise the risks of regulatory or supervisory arbitrage. Evaluating the concrete impact of Brexit on supervisory convergence activities will be important in the future ...".

Competitive edge of Belgium in Asset Management:

- ▶ Presence within Belgium of the complete "eco-system" of professionals involved;
- ▶ Niche market for the establishment of Pan-European Pension funds (institutional clients);
- ▶ Profiling as a "hub" for distribution of investment funds in the EU-market (retail clients).

Ce rapport annuel a été imprimé sur MultiOffset (FSC).



BEAMA asbl — Belgian Asset Managers Association

Concert Noble

Rue d'Arlon 82

B-1040 Bruxelles

🌐 <http://www.beama.be>

☎ (32 2) 507 68 70

✉ info@beama.be

